

Saint-Genès-Champanelle



Bulletin Municipal • Octobre 2013 • N° 128 • www.saint-genes-champanelle.fr



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

..... page 3

ACTIVITÉS DES ÉLUS

CARNET DE BORD pages 4 et 5

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL page 6

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS page 7

- Inauguration de la deuxième partie de l'espace jeux au complexe
- Visite à l'Assemblée Nationale

ÉCONOMIE ET FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2012 page 8

TRAVAUX

TRAVAUX SUR LES ÉGLISES page 9

- Église de Nadaillat
- Église de Beaune

JARDIN DU SOUVENIR page 9

- Nouvel espace cinéraire de mémoire et de recueillement

TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES À FONTFREYDE .. page 10

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES À FONTFREYDE page 10

ÉTABLISSEMENT DES PLANS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTIONS DES FONTAINES page 10

ACTUALITÉS

PERSONNEL COMMUNAL pages 11

- Recrutement d'un deuxième emploi d'avenir
- Une nouvelle ATSEM à l'école maternelle
- Remplacement du garde champêtre

INAUGURATION DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE pages 12 et 13

- 28 septembre
- Financement
- Présentation des enseignants

L'ÉCOLE : QUESTION DE RYTHMES pages 14 et 15

URBANISME page 15

- Modification simplifiée du PLU

INSCRIPTION AU CENTRE AÉRÉ (DAJL) page 15

AGENDA 21 pages 16 à 18

- Les containers de Berzet et Manson
- Ma maison, ma planète
- Restitution Agenda 21
- SMTC – TRANSDEV : Soirée mobilité
- L'engagement à réduire l'utilisation des produits chimiques dans les espaces publics de la commune...

MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE page 18

CULTURE pages 19 et 20

- Chapelle Saint-Aubin : journées du patrimoine
- Projet de restauration de la chapelle Saint-Aubin et de ses fresques
- Exposition André Syramy à la médiathèque Chamfort
- Festival franco-russe Sancybérie 2013
- Festival Les Automnales
- École de musique intercommunale de Ceyrat – Aydat – Saint-Genès-Champanelle SICAS

MOT DU GARDE CHAMPÊTRE page 20

CLERMONT COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL HABITAT (PLH) 2014-2019 page 21

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE CHAMFORT page 22

- Place aux jeux : du 22 octobre au 23 novembre
- Traces de vies : vendredi 8 novembre à 18h

INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

..... page 22

PARC DES VOLCANS

UNE NOUVELLE CHARTE page 23

VIE ASSOCIATIVE

OFFICE CHAMPANELLOIS page 24

- Forum des associations
- Fontfreyde prépare son livre

ESPOIR & SOLIDARITE page 24

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG page 24

CENTENAIRE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS page 25

MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES pages 26 et 27

BAS'ART - ÉCOLE DE DESSIN DES DÔMES page 27

ASSOCIATION "LES BOUCHONS D'AMOUR" page 27

COMITÉ DE JUMELAGE page 28

A VOTRE SERVICE

..... pages 28 et 29

Couverture : Inauguration du groupe scolaire Centenaire du corps des Sapeurs-Pompiers.

Nous remercions les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité.
Pensez à les consulter et à utiliser leurs services.

Directeur de publication : Roger GARDES – Responsable d'édition : Alain BOUDET
Régie publicitaire : Groupe Drouin – Tél. 04 73 26 44 50
Réalisation – Impression : Imprimerie des Dômes – Tél. 04 73 26 44 50
Le papier utilisé sur cette brochure est issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.



LE MOT DU MAIRE



Champanelloises, Champanellois,

La rentrée reste toujours un événement très important pour rythmer notre vie. Qu'il s'agisse de la rentrée professionnelle, économique ou sociale elle est toujours l'objet d'abondants commentaires désireux de cerner avec précision le climat qui la caractérise. Mais, sans aucun doute, c'est la rentrée scolaire qui est la plus symbolique de cette période de l'année, apportant toujours son lot d'espoirs et de craintes dans de nombreuses familles.

Cette année, plus encore que d'habitude, la rentrée scolaire a dû être préparée longtemps à l'avance en raison de la mise en place des nouveaux rythmes. Après une très large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés nous avons décidé de mettre en place cette nouvelle organisation dès cette année. Avant les vacances, nous vous avons informés des principales orientations retenues. Les évolutions plus précises ont été affinées dès les premières semaines après la rentrée et l'ensemble de la communauté éducative, qu'il s'agisse des enseignants, du personnel communal, des parents d'élèves, a joué sa partition pour que cette nouvelle organisation se mette en place de la manière la plus harmonieuse. Les

élus sont restés très attentifs aux attentes des uns et des autres, en particulier Agnès Désémard, adjointe en charge des affaires scolaires qui, avec la commission qu'elle préside et avec l'aide précieuse d'Yves Chauvet, a pris en compte les remarques formulées, sachant aussi que certains changements pourront être adoptés en cours d'année s'ils permettent d'améliorer encore la situation actuelle.

En parallèle avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, cette rentrée a aussi été marquée par l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle et la construction d'un bâtiment complémentaire destiné à accueillir dans de bonnes conditions une classe élémentaire tout en agrandissant celle qui lui est contiguë et en assurant la liaison avec l'ancien bâtiment. Même si, une fois la décision prise, nous avons affirmé notre volonté de tout mettre en œuvre pour que la nouvelle classe soit prête pour la rentrée, c'était cependant un défi difficile à réussir et il l'a été, malgré les inévitables péripéties liées à tout chantier. Aussi j'ai grand plaisir à remercier tous ceux qui, à des titres divers, ont été concernés par ce chantier et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour qu'il soit terminé à temps, en particulier Daniel Simonneau, adjoint en charge des travaux.

Ces améliorations importantes ont aussi entraîné des modifications sensibles dans l'organisation du personnel communal. Les horaires ont dû être adaptés, des compléments de service mis en place, une nouvelle ATSEM recrutée et un emploi d'avenir embauché comme aide-cuisinier vu le plus grand nombre de repas à servir et une possibilité de restauration nouvelle proposée le mercredi midi.

Mais malgré l'importance qu'elle revêt, l'école n'a pas été le seul dossier important à gérer et d'autres domaines ont aussi retenu l'attention des élus en relation étroite avec de nombreux partenaires. La célébration du centenaire de notre caserne, magistralement organisée par notre corps de sapeurs pompiers volontaires, a été un grand moment pour la vie de notre communauté. Le forum des associations, préparé par l'Office champanellois, a connu son succès habituel. Avec le comité de jumelage nous avons accueilli nos amis allemands et italiens qui ont témoigné de leur satisfaction. La journée du patrimoine a permis de mettre en valeur la chapelle Saint-Aubin dont la restauration est en bonne voie.

Notre commune est aussi très concernée par le Plan local de l'habitat qui vient d'être adopté à Clermont Communauté, l'adoption de la nouvelle charte du Parc des volcans qui nous guidera jusqu'en 2025, ou encore l'inscription de la Chaîne des puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial, avec notamment l'accueil des experts internationaux sur le site en septembre.

Votre maire, Roger Gardes
Président du Parc des Volcans
Vice-président de Clermont Communauté

ACTIVITÉS DES ÉLUS

■ Carnet de Bord



Eco quartier : concertation

17 JUIN

- Réunion du Syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désènard)
- Étude d'un problème d'eaux usées à Fontfreyde (C. Vial)

18 JUIN

- Rencontre avec la coordinatrice territoriale de santé au sujet du CLS (Contrat Local de Santé) (R. Gardes, A. Désènard)
- Étude d'un projet d'urbanisme sur la commune (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau, N. Imbaud)
- Réunion au sujet des travaux de voirie (D. Simonneau)

19 JUIN

- Étude d'un projet d'urbanisme (R. Gardes)
- Reconnaissance d'un parcours pour le « Dimanche du Piéton » avec Bali-rando (A. Boudet)
- Analyse des normes Qualité-Accueil (R. Gardes)



Lancement de la CLERCO

20 JUIN

- Conseil communautaire (R. Gardes, E. Jeannel)
- Évaluation de l'Agenda 21 avec les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne) (N. Imbaud)
- Inauguration des « Pierres bleues » dans le cadre de l'opération Land'Art (R. Gardes)
- Conseil de l'école élémentaire (R. Gardes, A. Désènard)
- Étude des conditions de fonctionnement du réseau d'assainissement avec les élus de Charonnat (R. Gardes, E. Jeannel, C. Vial)
- Concertation avec les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sur les conditions d'une modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) (R. Gardes, A. Désènard, Y. Chauvet, E. Jeannel, G. Dellavedova, A. Boudet)

21 JUIN

- Sensibilisation des scolaires à la gestion durable dans le contrat territorial de la vallée de l'Auzon (R. Gardes)
- Assemblée générale de l'association des maires ruraux à Rochefort (Y. Chauvet)
- Inauguration de l'aménagement de la mairie de Saint-Sauves (R. Gardes)

Le carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers délégués qui participent à de nombreuses réunions. Parallèlement se tiennent de nombreuses réunions telles les commissions communautaires, les conseils d'administration, les assemblées générales associatives et les commissions municipales ainsi que les rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du Conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

- Bilan de la convention sur les animaux errants en mairie de Clermont-Ferrand (G. Dellavedova)
- Assemblée générale du Rugby-Club de Saint-Genès-Champanelle (G. Dellavedova)
- Concert d'été du SICAS (École de musique intercommunale de Ceyrat-Aydat-Saint Genès Champanelle) (R. Gardes, N. Imbaud, M. Barnerias)

22 JUIN

- Anniversaire du club de pétanque local (R. Gardes, G. Dellavedova)
- Fête des Tourbières à Eglieneuve d'Entraigues (R. Gardes)

23 JUIN

- Assemblée générale de la société de chasse (R. Gardes)

24 JUIN

- Entretien pour le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle (ATSEM) (R. Gardes, A. Désènard, G. Dellavedova)
- Rencontre avec l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et le l'Immobilier Social) pour l'organisation des travaux dans certains appartements et salles communales de village (R. Gardes, A. Désènard, E. Jeannel, D. Simonneau, G. Dellavedova)

25 JUIN

- Présentation du renouvellement de la charte du Parc des volcans (R. Gardes)
- Étude du PLH (Programme Local de l'Habitat) à Clermont Communauté (A. Désènard)
- Étude d'un projet d'urbanisme (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau, G. Dellavedova)
- Réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (R. Gardes, A. Désènard, C. Barboiron, P. Vieira)
- Réunion du SICAS à Ceyrat (N. Imbaud, G. Dellavedova, M. Barnerias, C. Lenne)

26 JUIN

- Bureau et Conseil d'administration de la fédération nationale des PNR (Parcs Naturels Régionaux) à Paris (R. Gardes)
- Étude des certificats d'énergie avec l'ADHUME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie) (Y. Chauvet, N. Imbaud)

27 JUIN

- Bureau du Parc des volcans à Riom-ès-Montagnes (R. Gardes)
- Réunion du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) (A. Désènard)



Visite de chantier : Chapelle Saint-Aubin



- Représenter la commune à la signature d'une convention de la Football académie clermontoise (G. Dellavedova)

28 JUIN

- Synthèse régionale des contributions de l'Auvergne au débat national sur la transition énergétique (R. Gardes)
- Assemblée générale du club de foot de Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, G. Dellavedova)

29 JUIN

- Remise des prix lors du tournoi de rugby de l'association Clara (R. Gardes, G. Dellavedova)
- Festival de Pyromélie à Royat (M. Barnerias)
- Remise de prix à la course de côte pédestre, montée de Berzet (A. Boudet)

30 JUIN

- Anniversaire du musée de la Toinette à Murat-le-Quaire avec l'association « Arts et Traditions » (R. Gardes)
- Journées « Portes ouvertes » au Rallye Saint-Genès (R. Gardes, G. Dellavedova)

1^{ER} JUILLET

- Rencontre avec le président de la « Fondation du Patrimoine » (R. Gardes)
- Entretien pour le recrutement d'un garde-champêtre (R. Gardes, A. Désènard, G. Dellavedova)
- Étude d'un projet d'urbanisme (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau, N. Imbaud, G. Dellavedova, C. Vial)
- Rencontre avec le RAM (Relais Assistantes Maternelles) (R. Gardes, A. Désènard)

2 JUILLET

- Étude d'un Centre de loisirs verts à Saint-Genès-Champanelle portée par Clermont Communauté (R. Gardes)
- Bilan des travaux 2013 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Beaumont/Ceyrat/Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, C. Vial)
- Travaux de restauration de la chapelle Saint-Aubin (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau, N. Imbaud, M. Barnerias, G. Dellavedova, C. Vial, P. Vieira)

4 JUILLET

- Rencontre avec les responsables des pompiers pour l'organisation du centenaire de la caserne (R. Gardes, A. Boudet)

- Réunion du SMAF (Syndicat Mixte d'Action Foncière) (E. Jeannel)
- Réflexion sur le renouveau énergétique local à Clermont-Ferrand (Y. Chauvet)

5 JUILLET

- Assemblée générale de l'association « Bienvenue à la MAPAD » de Ceyrat (A. Désènard)
- Vernissage d'une exposition de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges) sur les paysages de la Chaîne des puys (R. Gardes, N. Imbaud)

6 JUILLET

- Présentation des enjeux du lac Pavin à Besse (R. Gardes)

8 JUILLET

- Négociation de la convention « zone humide » entre la commune et Clermont Communauté (N. Imbaud)

9 JUILLET

- Organisation des rythmes scolaires avec l'AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale) (A. Désènard, Y. Chauvet)
- Étude des travaux de voirie (D. Simonneau)
- Bilan des travaux avec le prestataire du service eau (C. Vial)

11 JUILLET

- Assemblée générale de « Loisirs et Rencontres » (R. Gardes, G. Dellavedova)
- Préparation de « La Clerco » à Clermont Communauté (G. Dellavedova, A. Boudet)
- Rencontre avec l'association du lotissement « Les Oréades » (R. Gardes, E. Jeannel)



Concertation entre Roger Gardes et Agnès Désènard

12 JUILLET

- Conseil d'administration de l'IPAMAC (Inter-Parcs du Massif Central) dans le Parc des Cévennes (R. Gardes)

13 JUILLET

- Célébration du centenaire de la caserne des pompiers (R. Gardes, A. Boudet)

14 JUILLET

- Remise de coupe au tournoi du « Tennis-club » (G. Dellavedova)

15 JUILLET

- Comité de concertation pour la mise en place d'un programme de développement rural au Conseil régional (R. Gardes)
- Étude de la signalétique d'un chemin de randonnée avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) (N. Imbaud)

16 JUILLET

- Présentation du projet d'accessibilité et réaménagement de la mairie (R. Gardes, Y. Chauvet, E. Jeannel, D. Simonneau, G. Dellavedova, A. Boudet)
- Rencontre avec les responsables de R31 (Réalisation et ingénierie d'immobilier d'entreprise) sur l'organisation de « La Foulée des Bâisseurs » (R. Gardes)
- Concertation pour les travaux d'assainissement (C. Vial)

Visite d'une classe maternelle

18 JUILLET

- Analyse du schéma de randonnée de la Couronne sud de l'agglomération clermontoise et des itinéraires prévus sur notre commune (R. Gardes, Y. Chauvet, N. Imbaud)

19 JUILLET

- Rencontre avec le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, le préfet et le président du Conseil général au sujet du développement touristique et de l'artisanat (R. Gardes)

23 JUILLET

- Étude d'un projet d'urbanisme (R. Gardes, E. Jeannel)
- Entretiens pour le recrutement d'un emploi d'avenir comme aide cuisinier (R. Gardes, A. Désènard, G. Garraud)
- Rencontre avec la mairie de Ceyrat sur les projets du SIAEP (R. Gardes, C. Vial)
- Rencontre avec le nouveau président de l'INRA (R. Gardes)
- Concertation avec l'association du lotissement « Les Oréades » (R. Gardes, E. Jeannel)

25 JUILLET

- Visite des réserves naturelles nationales de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette en présence de la sous-préfète d'Issoire (R. Gardes)
- Rencontre avec l'association « Covoiturage Auvergne » (A. Désènard, N. Imbaud)
- Point sur l'alimentation AEP (Alimentation en Eau Potable) avec le prestataire (C. Vial)
- Rencontre avec les responsables de la crèche (A. Désènard)

8 AOÛT

- Rencontre avec les responsables de Galilait sur le développement de leur établissement (R. Gardes, E. Jeannel)

18 AOÛT

- Représenter la commune au couronnement de la 100^{ème} Rosière de Saint-Sauves (R. Gardes)

20 AOÛT

- Concertation avec les pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à l'occasion d'une visite du colonel Lagalle sur notre commune (R. Gardes)
- Conseil d'administration du comité de jumelage (R. Gardes)

22 AOÛT

- Concertation avec la nouvelle directrice de l'école maternelle (R. Gardes)

26 AOÛT

- Concertation avec les responsables de « Dôme-Union » sur la fréquentation des volcans de la Chaîne des puys (R. Gardes)
- Représenter la commune à la prise de fonction du nouveau préfet de la région Auvergne et du Puy-de-Dôme (R. Gardes)

27 AOÛT

- Réunion du SICAS à Ceyrat (N. Imbaud, M. Barnerias, C. Lenne)
- Signature d'un nouveau contrat d'avenir avec les services concernés (R. Gardes)
- Réunion à Clermont Communauté pour l'élaboration du PLH (A. Désènard)

30 AOÛT

- Commission de sécurité au groupe scolaire (R. Gardes, A. Désènard, Y. Chauvet, D. Simonneau)



- Rencontre avec le personnel de l'école (A. Désènard)
- Concertation avec l'AROEVEN et les associations pour l'organisation des rythmes scolaires (A. Désènard, Y. Chauvet)



Rentrée scolaire : visite à la cuisine scolaire

2 SEPTEMBRE

- Conférence des vice-présidents et réunion du bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Rencontre avec le notaire de la commune sur les dossiers en cours (R. Gardes)
- Préparation de la visite de l'Assemblée nationale par le Conseil municipal d'enfants (N. Imbaud)

3 SEPTEMBRE

- Visite du groupe scolaire à l'occasion de la rentrée (R. Gardes, A. Désènard, A. Boudet)
- Étude d'un projet d'urbanisme (R. Gardes, E. Jeannel)

4 SEPTEMBRE

- Bureau du Parc des volcans à Montlosier (R. Gardes)
- Assemblée générale de « Bas-art » (N. Imbaud, M. Barnerias)

5 ET 6 SEPTEMBRE

- Expertise de la nouvelle charte du PNR du marais poitevin (Parc Naturel Régional) en vue de l'avis final de la fédération nationale (R. Gardes)

7 SEPTEMBRE

- Inauguration de la foire internationale de Clermont-Cournon (R. Gardes, A. Désènard)
- Forum des associations à Beaumont (G. Dellavedova)

9 SEPTEMBRE

- Comité de pilotage sur les questions d'énergie à Montlosier (R. Gardes)

10 SEPTEMBRE

- Commission exploitation du SMTIC (A. Désènard)
- Conférence avec l'IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif Central) et la fédération nationale des parcs sur les questions de tourisme (R. Gardes)

11 SEPTEMBRE

- Colloque international sur la gestion des sites patrimoniaux habités à Clermont-Ferrand (R. Gardes)

13 SEPTEMBRE

- Conseil communautaire consacré au PLH (R. Gardes, E. Jeannel)
- Pose de la première pierre du nouvel établissement de l'INRA à Marcenat (R. Gardes)

Parallèlement se sont tenues des réunions régulières de chantier pour la création d'une nouvelle classe et l'agrandissement du Groupe scolaire (Daniel Simonneau) et l'organisation des rythmes scolaires (Agnès Désènard, Yves Chauvet, Guy Dellavedova, Alain Boudet).

ACTIVITÉS DES ÉLUS

■ Décisions du Conseil municipal

Réuni en séance ordinaire le 12 septembre 2013, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité, sauf précisions contraires.

● Groupe scolaire :

- **Voter** la convention type pour les associations participantes à la modification des rythmes scolaires et les tarifs des intervenants extérieurs.
- **Voter** les heures des postes du groupe scolaire en lien avec les activités des nouveaux rythmes scolaires (67 heures complémentaires), en comptant les heures complémentaires, les ATSEM, les vacances des extérieurs et l'AROEVEN, coût supérieur à 51.000 €, subventionné pour 1 an à hauteur de plus de 17.000 €.



Rentrée scolaire : Pierre Martinet visitant une classe

● Voter le complément d'indemnité contractuel de garde champêtre.

● **Accepter** la modification de la convention avec la commune de Royat pour le centre de loisirs (CLSH). Seules les activités pendant les vacances scolaires perdurent. Le tarif pour les familles est le même que pour les habitants de Royat, la différence avec le tarif des extérieurs est prise en charge par la commune.

● **Adopter** la modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme), portant sur des reformulations visant à préciser certains points du règlement (alignement nouvelles constructions, extensions, garages, couvertures, abris de jardin, tunnels agricoles...). La consultation publique est fixée du 1^{er} octobre au 3 novembre aux heures d'ouverture de la mairie.

● **Valider** l'acte d'engagement à l'opération collective «Cocon» portant sur l'isolation des combles perdus dans le cadre du dispositif national des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) et désigner comme référent Yves Chauvet.

● **Valider** la convention d'adhésion au groupement avec l'OPHIS pour la mutualisation des commandes des travaux pour la réhabilitation de 8 logements et 4 salles communales et désigner comme référent Yves Chauvet.

● Affaires foncières :

- **Accorder** une servitude de passage de véhicule, réseaux et canalisations sur une parcelle pour propriété ¼ communale à Berzet, sous conditions,
- **Acquérir** des biens à la SAFER en zone soumise au droit de préemption (3.366 m²) pour un montant de 20.000 € à Nadaillat,
- **Accepter** la session gratuite à la commune par la SAFER d'une partie de parcelle indivise au Puy de la Vache où la commune fait déjà partie des propriétaires,
- **Valider** la régularisation d'acquisitions, à titre gratuit par la commune, de parcelles chemin de Mosset à Manson,
- **Accepter** un échange sans soulte entre la commune et un privé pour la création d'un trottoir avec mur de soutènement à Manson,
- **Refuser** l'acquisition par la commune d'un terrain jouxtant la station d'épuration à Berzet car il n'est pas utile pour la commune,
- **Accepter** la régularisation d'une vente d'une partie du domaine public à un particulier à Beaune-le-Chaud,
- **Accepter** l'échange d'un terrain à Thèdes,
- **Refuser** une demande d'achat d'une partie de la voirie (desserte interne au village) à Pardou, compte tenu de la nécessité de préserver l'usage public,
- **Accepter** de déclasser à Laschamps une portion d'espace communal pour deux acquisitions futures sous condition de laisser la possibilité de construction d'un trottoir,
- **Refuser** l'acquisition d'une partie du domaine public afin de ne pas enclaver une parcelle à Theix,
- **Accepter** la vente d'une parcelle déclassée de 435 m² à Manson,
- **Accepter** la régularisation pour l'€ symbolique de la vente de l'emprise de l'ECP « Le Rebond » à Clermont Communauté,
- **Accepter** une location de 240 € par an pour l'usage privé d'une parcelle à Nadaillat.



Réunion SIAEP

● Prendre acte des Informations municipales :

- De la mission d'assistance pour l'élaboration du contrat d'assurances ACT SAS pour un montant de 2.500 € HT
- De l'étude de préfaisabilité de l'éco quartier de Saint-Genès-Champanelle pour un montant de 14.750 € HT.

● Questions diverses :

- **Donner** son accord aux nouvelles adhésions à l'EPF-SMAF.
- **Accepter** de financer les frais de déplacement du Conseil municipal d'enfants à l'Assemblée Nationale.
- **Faire connaître** la disponibilité d'une licence IV sur la commune (2.000 €).
- **Prendre acte** que, dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, l'audit de la FREDON a été fait sur notre commune début septembre.



Travaux : concertation avec les élus de Fontfreyde

- **Noter** que les référents « ambroisie » pour l'ARS (Agence Régionale de Santé) sont, Nadine Imbaud, adjointe à l'environnement et Annie Odin, garde champêtre.
- **Voter** la convention de partenariat d'un an avec covoiturage auvergne pour un montant 1.371,85 €.
- **Noter** la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 qui demande qu'au groupe scolaire il y ait les drapeaux français et européen et l'affichage des droits de l'homme.
- **Prendre acte** de la subvention du Conseil général dans le cadre de la conservation de la chapelle Saint-Aubin (3.750 €) et l'acceptation de la Fondation du patrimoine d'abonder pour une subvention égale au total de la souscription.
- **Noter** la révision du classement sonore des voies de transport du département.
- **Informé** que la soirée d'ouverture du festival départemental de théâtre, musique, danse et cirque des « Automnales » aura lieu sur notre commune le 24 septembre et la Clerco le 6 octobre.

ACTIVITÉS DES ÉLUS

■ Conseil municipal d'enfants INAUGURATION DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ESPACE JEUX AU COMPLEXE SPORTIF

Les enfants du Conseil municipal ont souhaité continuer l'aménagement de l'espace jeux, initié lors du mandat précédent par l'installation d'un tourniquet. Il a fallu abandonner, pour des raisons de sécurité, l'idée d'une zone ballon trop proche de la route ou des bâtiments pour un espace toboggan dans la partie basse du complexe, côté Rebond.

Coût du jeu et de son installation : 5.300 €.



Inauguration samedi 28 septembre

VISITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les enfants du Conseil municipal ont visité l'Assemblée nationale le vendredi 4 octobre. Cette visite était l'aboutissement d'un travail effectué depuis plusieurs semaines sur cette institution et permettait aux élus adultes de la commune de remercier ce Conseil pour son engagement, ses projets, ses actions et sa présence lors des manifestations officielles.



Visite de l'hémicycle de l'Assemblée Nationale



Dans les salles de l'Assemblée Nationale avec le Conseil municipal d'enfants de Ceyrat

Qu'est-ce que c'est l'Assemblée nationale ?

Elle est née au moment de la révolution de 1789 à la suite des Etats généraux (réunion entre le Tiers-Etats, la noblesse et le clergé) réunis dans la salle du Jeu de Paume.

C'est une assemblée qui regroupe les députés élus au suffrage universel (par chaque citoyen) pour une durée de 5 ans.

Elle comporte 577 membres dont un président. En 2012, il y avait 155 femmes. Danielle Auroi est la députée de notre circonscription.



Planisphère de la bibliothèque nationale François Mitterrand



Vers la pyramide du Louvre

Comment se déroule l'adoption des lois et leur application ?

- Les députés, les sénateurs ou le gouvernement proposent une loi.
- Les députés et les sénateurs débattent et votent pour ou contre la loi.
- Si la loi est votée elle est publiée dans le journal officiel.
- La police et le gouvernement font appliquer la loi.
- Les juges sanctionnent ceux qui ne respectent pas la loi.



Devant la bibliothèque nationale



Devant le stade de Bercy



Salle multimédia à la bibliothèque nationale

ÉCONOMIE ET FINANCES

Comptes administratifs et de gestion 2012

Tous les ans, le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année en cours sur l'utilisation des finances de l'année écoulée pour les différents budgets et sur l'affectation des résultats. Dans le même temps, le Conseil municipal s'exprime sur les comptes de gestion qui doivent être le pendant des comptes administratifs.

Les comptes administratifs du budget général, de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2012, présentés ci-dessous, ainsi que les comptes de gestions pour ces mêmes budgets, ont été votés à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance ordinaire du 18 juin 2013.

BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement

L'exercice présente un excédent de 622.338,72 € auquel se rajoute le report positif de l'exercice antérieur de 164.188,83 € soit un résultat à affecter de 786.527,55 €. Cet excédent est affecté d'une part à hauteur de 700.000 € à la section d'investissement afin de couvrir la globalité du besoin de financement de cette section et d'autre part, pour le solde, soit 86.527,55 € en report à la section de fonctionnement.

Même si, pour 2012, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'exercice 2011, elles restent au niveau de l'exercice 2010.

Cette hausse est due à la prise en charge, pour la première année après la dissolution du SMGF, des frais attenants à l'entretien de la forêt, des locations mobilières pour deux classes du groupe scolaire Les Volcans et des frais administratifs ponctuels relatif au transfert des biens sectionnaux à la commune. Un autre poste, particulièrement impacté dans cette section de fonctionnement, est le poste des ressources humaines. L'évolution du groupe scolaire ainsi que le développement des secteurs d'intervention de la commune ont amené une augmentation de près de 8% par rapport à 2011 sur ce poste.

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	2.991.084,00 €	2.991.084,00 €
Budget réalisé	2.390.419,82 €	3.012.758,54 €
Taux de réalisation	79,91 %	100,72 %

Section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice est excédentaire de 403.627,83 €. Avec le report négatif de l'exercice 2011 d'un montant de 579.285,36 € et le solde des restes à réaliser 2012 d'un montant de 440.023 €, le besoin de financement s'élève à

615.680,53 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Comme pour les exercices des années précédentes, le décalage entre les prises de décisions et les réalisations effectives et comptables apparaît sur cet exercice.

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	2.454.974,00 €	2.454.974,00 €
Budget réalisé	1.210.257,39 €	1.613.885,22 €
Taux de réalisation	49,29%	65,73%

BUDGET EAU

Section d'exploitation

L'exercice présente un résultat excédentaire de 13.942,57 €. L'exercice antérieur présentant un report positif de 41.033,05 €, le montant total à affecter s'élève à 54.975,62 €. Ce montant est entièrement reporté à la section d'exploitation.

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	341.354,00 €	341.354,00 €
Budget réalisé	304.899,24 €	318.841,81 €
Taux de réalisation	89,32 %	93,40 %

Section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice est déficitaire de 8.411,08 €. Le report excédentaire de l'exercice 2011 étant de 86.105,26 € et le solde des restes à réaliser de 35.217,00 €, le solde de la section d'investissement s'élève à 42.477,18 € affecté à cette même section.

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	221.785,00 €	221.785,00 €
Budget réalisé	138.754,39 €	130.343,31 €
Taux de réalisation	62,56%	58,77%



BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

L'exercice présente un résultat excédentaire de 126.371,09 €. L'exercice antérieur présentant un report positif de 51.461,52 €, le montant total à affecter s'élève à 177.832,61 €. Une partie de cet excédent, soit 105.501,46 €, est affectée à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement et le solde est en report de la section d'exploitation soit 72.331,15 €.

Section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice est déficitaire de 135.483,11 €. Le report excédentaire de l'exercice 2011 étant de 54.981,65 € et le solde des restes à réaliser de 25.000 €, la section d'investissement présente un besoin d'investissement de 105.501,46 € couvert par la section d'exploitation.

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	379.817,00 €	379.817,00 €
Budget réalisé	161.124,40 €	287.495,49 €
Taux de réalisation	42,42 %	75,69 %

	Dépenses	Recettes
Budget prévu	436.724,00 €	436.724,00 €
Budget réalisé	385.710,81 €	250.227,70 €
Taux de réalisation	88,32 %	57,29 %



TRAVAUX

■ Travaux sur les églises

EGLISE DE NADAILLAT

En juillet 2011, un violent orage de grêle mettait à mal le clocher de l'église de Manson (refait depuis). En 2012 c'est au tour de celui de Nadaillat. Un gros orage de grêle s'abat sur le village et cause d'importants dégâts sur les toitures, dont celle de l'église et de son clocher.

Les travaux de réparation se sont déroulés au printemps dernier.

Le clocher en ardoise et la petite tour ont été entièrement refaits.

Les tuiles cassées sur le reste de la toiture ont été remplacées et les étanchéités reprises.



EGLISE DE BEAUNE

Les orages à Beaune ont été moins forts qu'à Manson ou Nadaillat, mais leurs passages successifs ont fini par endommager la couverture de l'église. A chaque passage un peu plus d'ardoises cassées

ou fendues, un peu plus d'infiltrations d'eau, un peu plus de dégradation de la volige !

Le remplacement des ardoises et des parties de charpente endommagée a commencé en août et sera terminé à la parution de cet article.

L'automne dernier un avant-bras s'était détaché de la statue de la vierge. Les réparations ne pouvant se faire sur place pour des raisons d'ordre pratique et de sécurité, elle a été déposée à l'aide d'un camion-grue muni d'une flèche de 32 m de long.



Cet hiver elle sera rénovée et repeinte aux ateliers municipaux, puis remise en place au printemps prochain.

Caractéristiques physiques de la statue de la vierge de l'église de Beaune :
hauteur 2m10,
poids environ 500 kg.

MONTANT DES TRAVAUX

EGLISE DE NADAILLAT
= 31.400 €HT

EGLISE DE BEAUNE
= 20.118 €HT

Le coût de ces travaux est en partie pris en charge par les assurances.



■ Jardin du souvenir

NOUVEL ESPACE CINÉRAIRE DE MÉMOIRE ET DE RECUEILLEMENT

Afin de suivre l'évolution de la réglementation des pratiques funéraires et le développement de la crémation, la commune propose désormais une nouvelle possibilité pour la dispersion des cendres d'un défunt qui a été incinéré, appelé « Jardin du Souvenir ».

Ce nouvel espace cinéraire est situé dans le prolongement des columbariums au cimetière de Saint-Genès-Champanelle. Il se compose d'un puits de dispersion des cendres, d'une stèle portant l'inscription « Jardin du Souvenir », d'un banc et d'une colonne pour l'apposition de la plaquette d'identification des défunts.

Après autorisation délivrée par la mairie, la cérémonie de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir s'effectue obligatoirement en présence d'un représentant du défunt ayant qualité pour pourvoir

aux funérailles et d'un agent communal habilité.

Chaque dispersion est inscrite sur un registre tenu en mairie et donne lieu à une redevance, votée par le Conseil municipal, d'un montant de 50 €.

Tous ornements et attributs funéraires sont prohibés sur les bordures ou les galets de dispersion du Jardin du Souvenir, à l'exception du jour de la dispersion des cendres.

En complément d'information, suite à incinération, les destinations possibles des cendres des défunts sont bien définies : inhumation de l'urne dans une sépulture, scellement sur un monument funéraire, dépôt dans un columbarium ou dispersion des cendres dans un site cinéraire ou en pleine nature, hors des voies publiques. Pour le choix de la dispersion des cendres en pleine na-



ture, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit déclarer à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt, la date et le lieu de la dispersion des cendres.

Ainsi tous les types de sépultures sont désormais possibles sur la commune avec ce nouveau lieu de mémoire et de recueillement.

TRAVAUX

■ Travaux d'eaux pluviales à Fonfreyde

Les eaux pluviales collectées dans la rue des Pires étaient rejetées dans une tranchée ou fossé d'infiltration situés sur une parcelle privée, et lors de forts d'orages il n'était pas rare de constater au carrefour de la rue des Pires et de la RD778 des problèmes de débordements au niveau des grilles avaloirs. Pour pallier à ce problème, la commune a engagé la réalisation d'un puits perdu équipé d'un regard de décantation en lieu et place de la tranchée d'infiltration. Après accord des propriétaires, il a été procédé au bornage et la cession du terrain sur lequel est situé l'ouvrage à la commune.

Le montant des travaux est de 7.420 € TTC



■ Extension du réseau d'eaux usées à Fontfreyde

Dans le cadre des règles d'urbanisme fixées par le PLU, une extension du réseau d'assainissement a été réalisée impasse des carrières. Les travaux ont consisté en la pose de 60 ml de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm et 3 branchements.

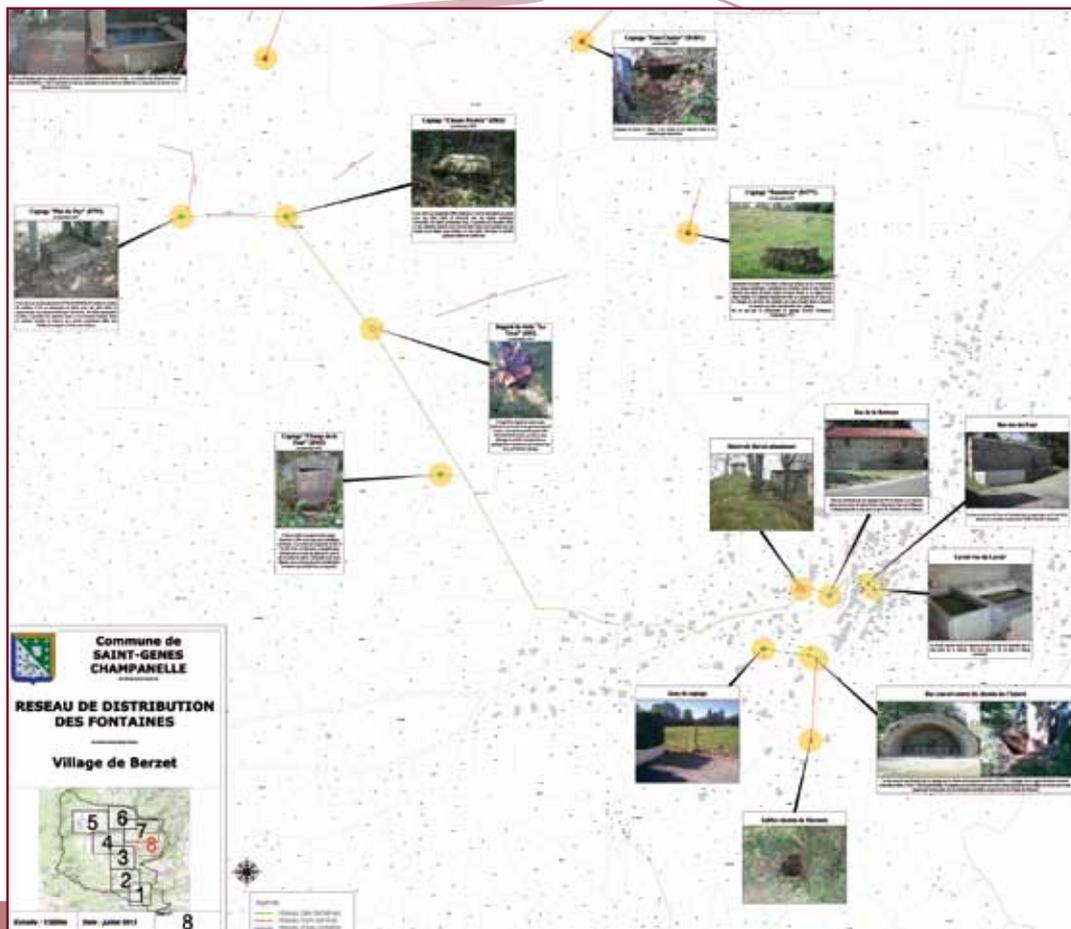
Le coût des travaux est de 14.330 € TTC.



■ Etablissement des plans du réseau de distributions des fontaines

Dans une majorité de villages, nous possédons des fontaines, lavoirs, bacs alimentés par des sources non raccordées au réseau d'eau potable. Le fonctionnement de ces ouvrages et leur localisation n'ont jamais été reportés sur des plans. La commune a souhaité ne pas perdre cette mémoire collective et a chargé notre ancien garde champêtre Stéphane Chaudesaigues de recueillir toutes les informations sur le fonctionnement, positionnement des vannes et trop-pleins ainsi que les coordonnées GPS des captages dont certains peuvent être très éloignés des villages.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document, qui est consultable en mairie auprès du service eau et assainissement.



ACTUALITÉS

■ Personnel communal

RECRUTEMENT D'UN DEUXIÈME EMPLOI D'AVENIR (COMMIS DE CUISINE)

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle, réuni en juin 2013, a décidé de créer un deuxième emploi d'avenir, le premier ayant pris ses fonctions en avril 2013 au sein des services techniques, il s'agissait de Clément Ropewski (présenté lors d'un précédent bulletin).



Anthony Heurgue

« Il convient de rappeler que ce dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui sont peu ou pas qualifiés et qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

D'une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans, l'emploi d'avenir est doté d'un volet formation conséquent. Tout au long de son parcours au sein de la collectivité, le jeune est accompagné par un tuteur.

L'éligibilité des candidatures est étudiée au préalable par la Mission locale, principal partenaire de la commune pour ce dispositif ».

Ce deuxième emploi d'avenir aura pour principale mission d'aider à la préparation des repas en collaboration avec le chef cuisinier de la cantine du groupe scolaire. René Sallas assurera la fonction de tuteur tout au long du contrat.

La candidature d'Anthony Heurgue, âgé de 21 ans, a retenu toute l'attention du jury de recrutement. Il a pris ses fonctions le 2 septembre dernier.

Nous lui souhaitons la bienvenue avec l'espoir que ce soit pour Anthony un vrai démarrage dans le monde professionnel au travers duquel il pourra acquérir une expérience reconnue.



Clément Ropewski

UNE NOUVELLE ATSEM À L'ÉCOLE MATERNELLE



Emilie Guignard

La création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle lors de la rentrée scolaire 2013 a amené la municipalité à créer un nouveau poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle).

Emilie Guignard, qui est titulaire du concours d'ATSEM a donc été recrutée en qualité d'ATSEM de 1^{ère} classe stagiaire à temps complet, à compter du 1^{er} Septembre 2013.

Nous sommes persuadés que ses qualités humaines et professionnelles lui permettront de s'intégrer rapidement au sein du groupe scolaire.

REEMPLACEMENT DU GARDE CHAMPÊTRE

Stéphane Chaudesaigues, qui assurait les fonctions de garde champêtre sur notre commune, a décidé de se mettre en disponibilité pour convenances personnelles, et ce dans un premier temps, pour une durée de un an à compter du 2 septembre 2013.

Durant cette période, il est remplacé par Annie Odin, domiciliée sur le village de Manson. Annie connaît déjà les services de la mairie dans le cadre d'un remplacement de 6 mois qu'elle avait effectué au cours de l'année 2011 en qualité de technicienne eau et assainissement.

Nous souhaitons la bienvenue à Annie et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, et adressons à Sté-

phane tous nos remerciements pour son travail qu'il a toujours effectué avec compétence et sérieux.

Annie Odin, Roger Gardes,
Stéphane, Pauline Chaudesaigues et leur fille
et Gilles Garraud



■ Inauguration de l'extension du groupe scolaire 28 SEPTEMBRE 2013

L'inauguration a commencé par la présentation de l'arbre de la laïcité à l'entrée de la cour et de la devise républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité) répartie sur les murs de l'école, suite à la suggestion des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) et en particulier Claude Gauthier, et créée par Jean-Louis Pierron céramiste, artiste de la commune.

Dans la nouvelle classe, Mme Deyrat, architecte, et Daniel Simonneau, adjoint aux travaux, ont donné les explications sur les travaux de l'extension en remerciant les enseignants et les enfants pour leur compréhension pendant les travaux. Tous les invités ont pu apprécier la luminosité des lieux et lire les phrases écrites par les enfants, donnant leurs impressions concernant la nouvelle classe.

Roger Gardes, maire de la commune, ouvre la partie officielle en remerciant de leur présence les personnes invitées pour l'inauguration.

Discours



- **Thierry Suquet**, secrétaire général de la Préfecture, représentant **Michel Fuzeau**, nouveau préfet de la région Auvergne,
- **Michèle André**, ancien ministre, sénatrice et conseillère générale du Puy-de-Dôme, représentant aussi **Jean-Yves Gouttebel**, président du Conseil général du Puy-de-Dôme,
- **Jacques-Bernard Magner**, sénateur du Puy-de-Dôme,
- **Danielle Auroi**, députée de la circonscription,
- Les élus de la commune et des communes voisines, la délégation du Conseil municipal d'enfants, les employés de la commune, les DDEN,
- **Pierre Martinet**, inspecteur de l'Éducation nationale, et représentant **Anne-Marie Maire**, DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale)
- Les enseignants
- Les délégués des parents d'élèves et membres de la caisse des écoles, les animateurs dans le cadre des rythmes scolaires, les pompiers,
- L'architecte, les entreprises, les bureaux d'études et contrôle technique.

ROGER GARDES PREND ENSUITE LA PAROLE

« Contexte »

C'est très souvent que nous nous rencontrons à Saint-Genès-Champagnelle, autour de notre école,

suite aux travaux successifs qui ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail des élèves, des enseignants, et du personnel communal.

Je ne retracerai pas aujourd'hui tout l'historique car ce serait trop long et je me contenterai de rappeler que pour la troisième année consécutive nous venons d'ouvrir une nouvelle classe, et que notre groupe scolaire compte désormais 348 enfants.

Ceci témoigne bien entendu du développement de notre commune, de son dynamisme, de son rajeunissement, qui fait que nous sommes toujours la commune la plus jeune de Clermont Communauté.

Mais cela souligne aussi que les autorités de l'Éducation nationale se sont toujours montrées attentives à nos attentes et qu'elles ont répondu favorablement à nos souhaits en créant de nouvelles classes malgré un contexte général souvent difficile.

Toutefois, même si nous continuons chaque année à gagner de nouveaux habitants, nous devons être très attentifs à l'évolution générale observée dans les communes périurbaines semblables à la nôtre, qui voient ensuite la population scolaire décroître. Il ne faut donc pas se lancer dans des constructions qui seraient ensuite inutilisées, mais intégrer le fait que, probablement, les effectifs scolaires diminueront dans quelques années, même si toute prévision est difficile à faire de manière très précise.

Les documents supra-communaux qui s'imposent à nous, comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont nous venons de demander la révision pour 2016, le PLH (Programme Local de l'Habitat) que nous venons d'adopter à Clermont Communauté, nous donnent cependant de précieuses indications sur les perspectives qui se dessinent pour les prochaines années.

C'est dans ce contexte qu'a été pensé cet agrandissement, en complément des deux préfabriqués installés les années précédentes. Nous avons aussi lancé en parallèle une étude sur les possibilités que pourrait offrir le site à moyen terme.

Visite de la nouvelle classe



Devant l'arbre de la laïcité



Travaux

1) En ce qui concerne les travaux, soulignons d'abord la présence de cette devise républicaine fondamentale qui nous a conduits à afficher « Liberté, Égalité, Fraternité » sur les murs de notre groupe scolaire et à planter un arbre de la laïcité, suite à une suggestion formulée par les DDEN, et en particulier Claude Gauthier ici présent.

C'est un rappel essentiel de valeurs qui, loin d'être dépassées, sont au contraire de plus en plus importantes dans le monde actuel. Nous avons ainsi anticipé sur la nouvelle loi du 8 juillet 2013 qui précise dans son article 3 que la devise de notre République doit figurer dans nos écoles. Il conviendra d'ailleurs d'y ajouter ensuite les drapeaux français et européen et afficher la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

2) Nous avons aussi mis à profit cette création nouvelle pour agrandir une classe existante et soigner l'articulation entre le nouveau bâtiment et ceux qui l'ont précédé.

3) Mais c'est surtout, bien entendu, la nouvelle classe qui fait l'objet de cette inauguration, et dont vous avez pu apprécier la grande qualité.

Remerciements

Je suis donc très heureux de remercier tout particulièrement

- les différents financeurs, mais aussi
- les personnalités présentes
- l'ensemble des partenaires
- tous ceux qui, à des titres divers, ont participé à la réussite de ce projet
- parmi les élus, tous concernés, je distinguerai particulièrement Agnès Désènard, adjointe en charge des affaires scolaires, très occupée ces derniers mois par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et Daniel Simonneau, adjoint en charge des travaux, qui a suivi ce dossier, parfois délicat, avec compétence et disponibilité, et qui a su, malgré quelques difficultés inévitables, remplir parfaitement l'objectif principal de la mission qui lui était confiée, que cette nouvelle classe soit terminée pour la rentrée scolaire.
- Il appartient donc maintenant à tous ceux qui utiliseront ces nouveaux locaux d'en faire le meilleur usage, pour le plus grand bénéfice de nos enfants, qui doivent rester notre priorité absolue, et pour l'honneur de l'école de la République, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Un grand merci à vous tous ».

ACTUALITÉS

FINANCEMENT

Ces réalisations ont évidemment un coût, qui paraît toujours trop élevé, mais qui témoigne, une fois de plus, de la priorité que nous avons toujours accordée à l'école dans cette commune.

Tout compris nous arrivons un total de : 386.569,75 € HT



Texte écrit par les élèves

Michèle André, sénatrice et conseillère générale du Puy-de-Dôme, Jacques-Bernard Magner, sénateur du Puy-de-Dôme, Danielle Auroi, députée de la circonscription et Thierry Suquet, secrétaire général de la préfecture, ont pris successivement la parole en insistant sur les valeurs de l'école de la République et le rôle des communes dans cette organisation, en parlant du sujet actuel avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui a été très concertée à Saint-Genès-Champanelle, condition indispensable pour sa réussite.

Subventions

Fort heureusement nous avons pu bénéficier d'aides précieuses, sinon indispensables :

- Conseil général : 105.000 €
- État : 102.000 €
- Réserve parlementaire de nos sénateurs : 20.000 €

soit un total de : 227.000 €

ning tourne parfois au casse-tête. Il faut tenir compte des nouvelles disponibilités des entreprises ayant pris des engagements sur d'autres chantiers. Ça a été le cas pour l'école. Les travaux nécessaires à l'occupation des locaux ont pu être terminés en temps et en heure, mais ce fut tendu !

Il reste à terminer ou reprendre quelques détails de finition qui n'empêchent pas le fonctionnement normal.

Pour mémoire, cette extension consistait à construire une salle de classe élémentaire d'environ 60 m² plus sa partie « atelier artistique » de 14 m² et enfin un bloc sanitaire de 3 WC avec lavabo, dont 2 WC aménagés pour personnes handicapées.

« Sur le fil du rasoir ! »

Les travaux du groupe scolaire se sont terminés sur le fil du rasoir. En août, après doute et sueur froide, la commission de sécurité convoquée le vendredi 30 août a pu donner un avis favorable à l'utilisation des nouveaux locaux pour cette rentrée scolaire 2013/2014.

Les conditions climatiques du début d'année retardant les travaux de gros œuvre, les délais inhérents aux chantiers de construction, ont perturbé fortement le planning initialement établi. Recaler un plan-

À l'extérieur, côté nord du bâtiment, la création d'allées de circulation avec cheminements piétons PMR (Personne à Mobilité Réduite) et d'une zone de stationnement pour 4 véhicules, dont une place réservée handicapée. Ces aménagements permettent de rendre conforme l'accessibilité de cette partie du groupe scolaire.

Remercions l'ensemble de nos partenaires, enseignants, entreprises et employés municipaux qui ont participé à mener à bien et à temps ce projet. Saluons également l'indulgence dont ont fait preuve les enseignants et les enfants, supportant les nuisances de chantier sans montrer le moindre mécontentement.

Devise républicaine sur plaque de lave



PRÉSENTATION DES ENSEIGNANTS

Ecole maternelle :

De gauche à droite : Isabelle Gislou, Valérie Pigout, Christine Duchet, Jean Fauconneau, Aude Duvivier, Frédérick Olivier, Nathalie Valles

Ecole élémentaire :

De gauche à droite : Magali Geffroy, Corinne Meyniel, Claudine Lepprat, Pascale Lévrier, Françoise Tourgon, Géraldine Marion, Françoise Alexandre, Laurence Ruelle-Biolley, Isabelle Boissy, Nathalie Bourdet, Martine Maufrais





■ L'école : question de rythmes ...

Septembre est traditionnellement marqué par le retour des plus jeunes à l'école. Le Petit Reporter du bulletin municipal a accompagné son petit-neveu Rodolphe le jour de la rentrée et a constaté une drôle d'effervescence dans la cour. Ce jour-là, le mot « réforme » est sur toutes les lèvres... « Réforme, mais réforme de quoi ? », se demande-t-il vaguement inquiet. Sans tarder, il court chercher réconfort et réponses à ses questions angoissées auprès de celle qu'il considère maintenant comme son amie, Agnès Désènard, la première adjointe de la commune de Saint-Genès-Champagnelle, en charge des affaires scolaires.

Le Petit Reporter du Bulletin municipal : Bonjour chère Agnès Désènard, quelle joie de vous revoir ! Me voilà devant vous pour vous interroger sur la « réforme » qui touche l'école en cette rentrée. Va-t-on cesser d'y apprendre à lire et à compter ?

Agnès Désènard : Heureusement non, Petit Reporter ! La réforme qui vous préoccupe est celle des rythmes scolaires, autrement dit la mise en place d'une nouvelle organisation du temps scolaire. En effet, la semaine de 4 jours en vigueur dans notre pays depuis plusieurs années ne respecte pas suffisamment, selon la communauté médicale, les rythmes naturels de l'enfant. Votre petit Rodolphe a connu l'an dernier une semaine de 4 journées pleines, avec 6 heures de travail par jour et 144 jours de classe dans l'année (contre 200 en moyenne pour les écoliers européens). La réforme qui prend effet aujourd'hui impose que la journée de l'écolier ne dépasse plus 5h30 et que le temps hebdomadaire s'étale sur 4 jours et demi : les 24 heures d'enseignement hebdomadaire doivent être réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. L'ajout du mercredi matin permet d'alléger les autres jours de 45 minutes en moyenne et de porter le nombre de jours de classe par an à 180.

et que je ne peux m'échapper de mon bureau une demi-heure plus tôt !

Agnès Désènard : Non, Rodolphe ne sera pas laissé seul ! La réforme prévoit en effet que le temps libéré soit utilisé pour d'autres activités dites périscolaires, et donc que l'élève soit pris en charge jusqu'à 16h30 au moins. Lors de ces temps d'activités périscolaires (les « TAP »), les enfants pourront s'essayer à des activités sportives culturelles, artistiques, ludiques... Bref, de quoi épanouir leur curiosité insatiable et réveiller le plaisir d'apprendre !

De plus, le temps libéré doit aussi être utilisé pour une part par les enseignants (1h par semaine) pour des activités pédagogiques complémentaires (les « APC ») en classe, pendant lesquelles les enfants se trouveront en effectif réduit.

Le Petit Reporter du BM : Bon, si j'ai bien compris, c'est 45 minutes tous les jours qui sont donc libérées ?

Agnès Désènard : Cela aurait pu être 45 minutes par jour mais 3/4h, c'est trop court pour pouvoir organiser une activité intéressante et productive avec de jeunes enfants. Nous avons donc fait le choix de privilégier 2 journées par semaine (mardi et vendredi) où le temps scolaire s'arrête à 15h30 (et donc c'est 1h qui est alors disponible pour les TAP et les APC). Les 2 autres journées (lundi et jeudi) se terminent à 16h et seule 1/2h est libérée.

Le Petit Reporter du BM : Mais concrètement, qu'est-ce qui s'y passe dans les TAP, les APC ? Que va faire Rodolphe ?

Agnès Désènard : A Saint-Genès-Champagnelle, nous avons décidé de mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée 2013. Pour organiser ces temps d'activités, nous avons beaucoup travaillé en amont depuis le printemps dernier et toutes les bonnes volontés ont planché ! Les élus d'abord, dans les commissions municipales « Affaires scolaires » dont je suis responsable et « Finances » avec le soutien précieux et éclairé d'Yves Chauvet. Pour construire les TAP, nous avons fait appel à l'organisme de l'AROEVEN, avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années pour organiser le Centre de loisirs du mercredi après-midi. Nous avons sollicité le tissu associatif de la commune, représenté, pour l'Office champagnellois, par son président, Alain Boudet et en lien avec Guy Della Vedova, l'adjoint à la vie associative. Je tiens à remercier encore une fois les associations qui se sont portées volontaires pour participer à cette réforme. N'oublions pas les employés communaux qui tra-



Atelier des petits

villent à l'école et qui ont été partie prenante dans la mise en œuvre des TAP. Enfin, des habitants de la commune se sont aussi présentés pour proposer des activités aux écoliers.

Le Petit Reporter du BM : Vous m'alléchez, Agnès ! Détaillez, détaillez s'il vous plaît ! Quelles activités sont proposées aux enfants de Saint-Genès ?

Agnès Désènard : Chaque mardi et vendredi, le temps scolaire prend fin à 15h30. Les enfants peuvent alors être repris par leur famille ou participer aux temps d'activités périscolaires. Ils sont alors répartis en groupes, en moyenne de 10 à 14, et inscrits dans une activité jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ils changeront ensuite de groupe et donc d'activité et ce à chaque période de vacances. Chaque enfant participera donc à 5 périodes d'activités différentes sur l'année.

Les activités sont celles proposées par les associations qui ont répondu présentes : le rugby, le football, le basket de l'Amicale laïque, le Rallye Saint-Genès offrant une découverte du monde de l'équitation, le tennis, Gomme et Crayon, le Comité de jumelage qui propose une initiation ludique à l'italien. Des groupes sont également pris en charge par des animateurs de l'AROEVEN pour initier une activité théâtre. La caserne des pompiers de Saint-Genès anime un atelier au-

Atelier cuisine



Ce bouleversement vise donc à alléger les journées trop chargées de nos petits et à mieux répartir l'effort et l'apprentissage sur la semaine, en particulier en programmant les enseignements fondamentaux aux moments où la faculté de concentration de l'élève est la meilleure.

Le Petit Reporter du BM : Voilà qui devrait contenter mon petit-neveu ! Mais chère Agnès, si la journée est plus courte, que va devenir le petit une fois la cloche sonnée ? Va-t-il être abandonné sur le trottoir en attendant que je puisse le récupérer ? C'est que je pointe, moi,



Atelier football

ACTUALITÉS



Atelier rugby

tour du secourisme tandis que des intervenants extérieurs initient les enfants à la danse ou aux arts plastiques. Enfin, notre personnel communal, ATSEM et personnes qualifiées possédant le BAFA, animeront des ateliers bricolage, cuisine, bibliothèque, jeux de société... Les activités se déroulent au sein de l'école, ou pour celles qui le nécessitent, au gymnase, sur les cours de tennis, au Rallye Saint-Genès ou encore à la caserne des pompiers. Lorsque le temps d'activité est terminé, à 16h30, les enfants peuvent prendre les bus de ramassage scolaire, ou gagner la garderie périscolaire habituelle.

Le Petit Reporter du BM : Voilà une offre particulièrement large ! Cela ne doit pas être facile d'organiser une telle logistique !

Agnès Désènard : En effet, la tâche est ardue ! C'est pourquoi nous sommes encore dans une phase de mise en place. Le dispositif touche environ 90 enfants à la maternelle et 180 à l'élémentaire. Marie-Hélène Baudin et une responsable de l'AROEVEN sont chargées de la répartition des enfants dans les groupes et du bon déroulement des opérations. Il y a encore quelques flottements mais rassurez-vous, nous sommes présents, acteurs de l'opération, et nous ferons le point régulièrement pour apporter les ajustements nécessaires.

Le Petit Reporter du BM : Mais dites-moi, cela va coûter une fortune aux parents du petit Rodolphe ?

Agnès Désènard : Nous avons décidé que, cette année, la réforme des rythmes scolaires ne coûte rien aux familles. Le budget global de l'opération est de près de 51.000 €. Ce chiffre s'explique par les frais occasionnés par certaines interventions mais aussi et surtout par les conséquences de la réforme : des heures d'encadrement en plus et des heures de ménage et de cantine supplémentaires (puisque la matinée du mercredi a conduit à proposer un service de cantine en plus ainsi que du temps de garderie périscolaire le matin). Les heures générées par la mise en place de la réforme s'élèvent environ à l'équivalent de 2 emplois à temps supplémentaires.

Puisque nous avons mis en place la réforme dès la rentrée 2013, nous bénéficions de la subven-

tion de l'État qui se monte à 50 € par enfant, soit une somme d'environ 17.000 €. Nous sommes également en train de monter et rédiger un projet éducatif de territoire à soumettre à la CAF, afin d'obtenir d'autres fonds, à savoir une aide de 50 centimes par jour et par enfant. Enfin, le solde sera pris en charge dans le budget général de la commune.

Le Petit Reporter du BM : Me voilà bien renseigné, merci Agnès! Je comprends que cette réforme nécessaire n'est pas une mince affaire et qu'il faut se montrer patient, laisser le temps au temps ! Le jeu en vaut la chandelle et Rodolphe, content de ses « aqivités » comme il le dit si joliment, en est le meilleur défenseur !



Atelier poney

Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Approuvé le 25 novembre 2011 par délibération du Conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Genès-Champanelle est effectif depuis près de 2 ans.

Les questions posées par les pétitionnaires, celles soulevées dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et les observations faites par la préfecture dans le cadre de son contrôle de légalité, ont conduit le Conseil municipal à prescrire une modification simplifiée du PLU au Conseil municipal de mars 2013. Le projet de modification simplifiée et ses modalités de mise en œuvre ont été arrêtés au Conseil municipal du 12 septembre 2013.

Les évolutions proposées visent uniquement à préciser certains points du règlement. Aucun autre document (zonage, servitudes) n'est modifié.

Elles ne changent, ni les orientations prévues dans le projet d'aménagement et de développement durable, ni les zonages, ni les protections édictées. Elles n'ont pas d'impact quantitatif sur les possibilités de construction.

De par leur impact limité, ces évolutions entrent dans le champ juridique de la procédure de modification simplifiée prévue à l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, le projet ne fait pas l'objet d'une enquête publique. Le recueil des avis de la population se fait par l'intermédiaire d'une mise à disposition du projet pendant un mois et d'une consignation des avis sur un registre ouvert à cet effet.

Le projet de modification simplifiée est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 1^{er} octobre au 2 novembre 2013.

Les remarques exprimées ainsi que les avis éventuels des Personnes Publiques Associées (Préfecture, pays du Grand Clermont, Parc) seront présentés lors d'un Conseil municipal avant l'approbation définitive de la modification simplifiée. Le projet sera alors envoyé en préfecture pour contrôle de légalité.

Inscriptions au centre aéré (DAJL)

VACANCES DE NOËL AU CENTRE DE LOISIRS DE THEIX

La Ville de Clermont organise au Centre de Loisirs de Theix un séjour pour les enfants de la commune âgés de 4 à 12 ans :

**du lundi 23 décembre 2013
au vendredi 3 janvier 2014**

Les inscriptions se feront en mairie auprès de Sandrine Force :

du mardi 12 au vendredi 15 novembre 2013
aux horaires d'ouverture de la mairie.

**Dossier en ligne sur le site :
www.saint-genes-champanelle.fr**

Le paiement du séjour se fait lors de l'inscription. Veuillez vous munir de l'attestation de votre quotient familial (disponible sur le site caf.fr rubrique mon compte) et de l'attestation d'assurance extrascolaire.

Pour plus d'informations :
Mairie - Sandrine Force 04 73 87 40 53.

ACTUALITÉS

Agenda 21



A Berzet

Les deux containers de Berzet et Manson ont été remplacés par des containers semi-enterrés.

<http://www.verre-avenir.fr/Le-recyclage-du-verre/Les-consignes-de-tri>.
Seul en cas de doute le verre peut être mis dans les containers gris.

Les autres containers à verre sur la commune sont à Theix, Saint-Genès, Fontfreyde, Laschamps.

Une analyse de la « poubelle noire » moyenne de quelques habitants de l'agglomération clermontoise a été faite en 2012 afin de connaître le pourcentage de verre jeté avec les déchets ménagers. « Le résultat de 9 kg de verre en moyenne par habitant signifie qu'il reste une marge de manœuvre importante » précise la Direction des Déchets de Clermont Communauté.

La moyenne nationale de la collecte du verre s'élève à 38 kg par an et par habitant. Les consignes de tri du verre sont simples, **seuls les emballages en verre** (bouteilles, pots et bocaux) sont concernés. De plus le verre se recycle à l'infini.

Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2.138 nouvelles bouteilles de 75 cl soit un poids total de 0,7 tonne et permet ainsi des économies de matières premières,



A Manson

d'énergie et d'eau (source : Éco-Emballages), ce serait vraiment dommage de s'en priver !

RAPPEL : DÉCHETTERIE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

RD 96 - route de Nadaillat à Theix - Ouverture du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-18h

Tél. : 04 73 87 31 47
Fermée les jours fériés : 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai et 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre (Toussaint), 11 novembre et 25 décembre

Types de déchets acceptés :



VISITES DE SITES • ANIMATIONS

Manifestation gratuite organisée par le réseau des Espaces INFO-ÉNERGIE

ma maison ma planète

RENDEZ-VOUS POUR UN HABITAT DURABLE

AUVERGNE

Efficacité énergétique
Qualité de l'air
Énergies renouvelables
Eco-matériaux

Proposée par le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne et la Fredon Ma Maison Ma Planète revient pour la 6^{ème} année consécutive en Auvergne !

Rendez-vous incontournable pour tout savoir sur l'habitat durable et les énergies renouvelables, cette manifestation gratuite organisée par les Espaces en Auvergne, se déroulera du 17 au 20 octobre 2013.

Au programme, 4 jours d'échanges, de conférences et de visites afin d'apporter des solutions concrètes en matière de rénovations énergétiques et de donner envie de passer à l'action. Une occasion originale de conjuguer sortie conviviale et informations pratiques autour de l'habitat sain !

Réunion d'information suivie de la visite d'un bassin de baignade naturel.

1. Puis-je traiter mes eaux usées avec une station de phytoépuration chez moi ?
2. Pourquoi j'ai construit un bassin de baignade naturelle.
3. Quelles alternatives aux pesticides dans mon jardin ?

Samedi 19 octobre : 9h30 à 12h30 - Des plantes au service de ma maison
Rendez-vous à Saint-Saturnin à 9h30 - Salle de la Grange de Mai, visite de site à Tallende.

RESTITUTION AGENDA 21



Le vendredi 15 novembre à 20 heures

Maison des Associations



Plan climat de Clermont Co et Energies renouvelables locales (bois, géothermie) et les travaux réalisés et à venir de notre Agenda 21 local

■ Agenda 21 (suite)

SOIRÉE MOBILITÉ



Une cinquantaine de personnes a participé le 10 septembre dernier à la soirée sur la mobilité destinée à faire le point sur les transports collectifs utilisés sur notre commune. Raphaëlle Janin et Thibault Carpentier, techniciens du SMTC, Laure Dufour, directrice du transport à la demande (TAD), Jacqueline Louvet et Maryline Randanne de l'association Covoiturage Auvergne ont participé à cette réunion.



Soirée sur la mobilité avec le SMTC et Covoiturage Auvergne

Pour le SMTC <http://www.smtc-clermont-agglo.fr>, plusieurs exploitants mettent en œuvre la politique décidée sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU) et s'interconnectent :

- SAEM-T2C exploitant principal du réseau chargé des lignes urbaines (bus + tramway) ainsi que de la commercialisation et de l'information de l'ensemble du réseau www.t2c.fr
- Moovicity la centrale de mobilité de l'agglomération clermontoise notamment dédiée aux prestations de transports à la demande (TAD) pour les personnes handicapées et tous les publics dans les zones peu denses www.moovicity.com
- Vélogik exploitant chargé du service de location de vélos en libre service et longue durée. www.velogik.com
- Les transporteurs indépendants ayant en charge les lignes périurbaines et les services à destination des usagers scolaires.

Rappel : le service à destination des usagers scolaires peut être utilisé par tous, en fonction des places disponibles, pour des trajets entre les villages de la commune comme sur l'ensemble de son parcours. Seul inconvénient : il ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires.

La présentation d'un véhicule du TAD a été faite avant la réunion, en présence du chauffeur qui a répondu aux questions et demandes des usagers présents, et commenté l'utilisation de ce mode de transport plutôt bien implanté sur notre com-

mune. <http://www.moovicity.com/index.php/transports-tout-public> ou tél. 0810 63 00 63.

Sous couvert du SMTC qui confirme le bon taux de remplissage du véhicule de Saint-Genès (2,5 en moyenne par trajet), Laure Dufour a présenté les chiffres du TAD de la commune ainsi que la progression des inscriptions et répondu aux différentes questions :

- relier Champeaux à Royat plutôt qu'à Henri Dunan,
- utilisation de « village relais » avec des parkings de covoiturage,
- véhicules équipés de porte-vélos,
- retour sur Saint-Genès le vendredi en début d'après-midi,
- arrêt à Ceyrat (voir Saulzet-le-Chaud).

Toutes ces demandes ont été prises en compte et vont être étudiées en terme de faisabilité.

Le problème d'une ligne régulière a été à nouveau soulevé et là encore tout un travail reste à faire, notamment avec les employeurs de la commune.

Pour finir cette soirée, Covoiturage Auvergne (<http://www.covoiturageauvergne.net/>), association avec qui la commune a signé un partenariat d'un an en septembre, a présenté son association aidée majoritairement par le Conseil général et son fonctionnement. Toutes les données des demandes et des covoitureurs (avec ou sans véhicule) sont centralisées et le site permet ainsi de faciliter les échanges entre eux. **L'inscription est totalement gratuite (attention tous les sites de covoiturage ne sont pas gratuits)** mais obligatoire pour inscrire son premier trajet. Le site, particulièrement simple à utiliser,

affiche instantanément pour chaque trajet inscrit les autres covoitureurs correspondants au plus près à celui-ci avec tous les détails (coordonnées, lieu, horaires, places, estimation du prix par personne...). Un trajet, s'il est ponctuel, sera automatiquement supprimé dès la date passée. **Covoiturage Auvergne**

peut être utilisé aussi par les personnes ne disposant pas d'internet, on s'inscrit alors par téléphone (04 73 90 47 93) et c'est Covoiturage Auvergne qui fait la proposition/demande de trajet sur le site et indique les covoitureurs possibles au demandeur.

Les différents travaux du comité 21 sur le covoiturage avaient fait ressortir ce frein principal du covoiturage, soit la méconnaissance des covoitureurs potentiels pour un trajet. Ce site a la bonne approche, c'est la démarche de l'inscription du trajet de covoiturage qui donne les covoitureurs correspondants. Plus il y aura de trajets demandés plus les covoitureurs seront en correspondance. A essayer sans modération. Sur un trajet quotidien de **20 kilomètres**, alterner son véhicule chaque semaine avec un covoitureur permet d'économiser jusqu'à 2.070 € par an (source ADEME). Quant à l'impact sur la planète, à elles seules, les voitures émettent 12% du CO₂... Si chacun covoiture une fois/semaine, c'est 10% de voitures en moins sur la route, moins de pollution, et moins de rejets de CO₂.

Une réunion avec les différents acteurs du monde associatif et communal et des communes limitrophes sera organisée avec Covoiturage Auvergne le 15 octobre afin de former des relais ou personnes ressources au covoiturage.

En conclusion, cette réunion a permis de mieux connaître les différentes « interconnexions » possibles avec les présentations des différents intervenants invités. Nous avons plusieurs possibilités de transports publics ou individuels avec le covoiturage et la commune travaille pour une ligne fixe partant de Saint-Genès pour Clermont. Un nouveau bilan sera proposé dans 1 an avec des témoignages de pratiquants. Sur notre commune, la voiture est encore le mode de transport le plus utilisé pour nos déplacements. Être mobile en n'utilisant pas systématiquement sa voiture mais un ou plusieurs de ces modes de transport, en fonction de nos besoins et envies correspond à pratiquer une éco-mobilité : une nouvelle façon de se déplacer plus économe, plus éco...logique, moderne et conviviale !



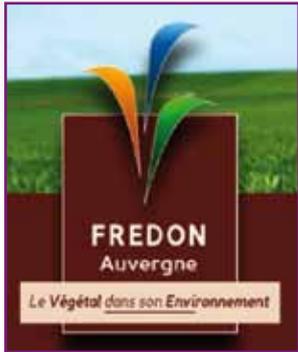
Présentation du véhicule de Transport A la Demande



■ Agenda 21 (suite)

L'ENGAGEMENT À RÉDUIRE L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE...

Le Conseil municipal a approuvé, en juin dernier, la signature de la « Charte d'entretien des espaces publics », proposée aux communes de l'agglomération par Clermont Communauté et de s'engager ainsi à tout mettre en œuvre pour obtenir la labellisation environnementale de niveau 2.



La FREDON Auvergne (la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) (<http://www.fredon-auvergne.fr/>), en tant qu'organisme de droit public à vocation sanitaire, a la tâche d'accompagner les collectivités à l'ob-

tention de ce label. Ce dispositif est régi par le groupe Phyt'Eauvergne qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales et un certain nombre de partenaires institutionnels ou associatifs.

<http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/>

M. Normand, technicien de FREDON Auvergne, a effectué sa première visite début septembre sur la commune (espaces recouverts de stabilisé ou de sable, cimetières, places de village, trottoirs). Afin

d'établir son diagnostic, il a aussi échangé avec les techniciens sur leurs pratiques, le stockage et l'utilisation de leurs équipements. Il a en charge d'expliquer les applications concrètes d'une telle décision au quotidien et de développer l'intérêt pour nous tous de diminuer l'usage des pesticides. Suite de ce diagnostic des pratiques, un rapport sera fait à la commune.

Une réunion-formation technique à destination des agents communaux est prévue à Saint-Genès, avant le printemps, avec des agents d'autres collectivités, pour travailler et échanger sur les préconisations, les pratiques, les mises en conformité, les solutions possibles pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, les techniques alternatives.

Un accompagnement pour tendre vers un entretien « zéro pesticide » sera défini par les techniciens et les élus avec : les objectifs d'entretien (enherbement non toléré, toléré ou favorisé), l'identification et la hiérarchisation des zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles et l'adoption des méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque.



Un agent de la Fredon avec Patrick Martino

Une assistance à l'élaboration d'un **plan de dés-herbage communal** dont l'objectif est d'identifier les zones où le risque de transfert des pesticides est élevé et notamment sur ces zones à risque est également prévue.

L'ensemble des coûts des accompagnements induits par ce dispositif sont pris en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional Auvergne et Clermont Communauté dans le cadre du contrat territorial propre aux rivières de l'agglomération clermontoise.

■ Médaille de la famille française



Le 6 juillet, le maire Roger Gardes remettait très officiellement la médaille de la famille française à Christiane Servotte-Amoroux ainsi qu'un diplôme et un bouquet de fleurs. Cette habitante de Chartrat, mère de 4 enfants a également reçu un présent de la part de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) représentée par Francis Dhumes.

Cette cérémonie amicale s'est déroulée en présence de la famille de la récipiendaire, des élus et des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Christiane est entourée de son mari et de Roger Gardes

■ Culture

CHAPELLE SAINT-AUBIN - JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les Journées du Patrimoine sont l'occasion de découvrir les richesses du patrimoine et permettent de faire connaître l'action des pouvoirs publics et des acteurs qui agissent pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.



Chorale Campanelle

Cette année, la municipalité a ainsi choisi d'ouvrir la chapelle Saint-Aubin dans le cadre de sa restauration et de la restitution de ses fresques. Visite guidée, exposition de dessins de André Siramy, animations diverses de grande qualité se sont croisées tout au long de cette journée. Le mauvais temps a certainement découragé le plus grand nombre mais les personnes qui se sont déplacées malgré le froid puis la pluie ont particulièrement apprécié de (re)découvrir ce lieu emblématique de notre commune.

Cette journée riche en émotions artistiques s'est terminée autour du verre de l'amitié, occasion de remercier tous les partenaires et aides grâce à qui cette journée a connu un vif succès.

Un grand merci à la chorale Campanelle et son chef de chœur Pascale Hotier, à Gabriel Hotier virtuose de guitare classique, à Claudie pour sa lecture du conte « L'étoile des puy » écrit par André et Raymonde Siramy, à Bas'Art pour sa rencontre d'artistes organisée pour l'occasion dans le cadre de cette journée, au syndicat ovin et au berger pour la présence insolite d'un millier de moutons sur les landes autour de la chapelle.



Remise des prix de Bas'Art



Claudie lit un conte

Merci aussi aux élus de la commission culture et à Béatrice Boudet, pour ses recherches sur l'histoire de la chapelle. Merci aux employés municipaux, à l'Office champanellois et son président Alain Boudet, aux conseillers municipaux et aux membres de comités de fêtes, des associations des Donneurs de sang, Comité de jumelage pour leur aide matérielle.



Gabriel Hotier à la guitare



Commentaires autour de la chapelle

PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-AUBIN ET DE SES FRESQUES

La chapelle doit être assainie avant de lancer la restitution des fresques. Il faut assurer une protection de l'intérieur contre la pluie et la neige tout en permettant une aération. Des travaux de drainage ont été réalisés autour du bâtiment. Les joints en ciment ont été déposés et seront remplacés par des joints dans un mélange chaux-ciment pour permettre à l'intérieur de respirer. Une toiture étanche sera mise en place. Lorsque assainissement et étanchéité seront assurés, alors seulement pourront débuter les travaux de restitution de la fresque.

La souscription publique a été lancée en mai ; elle trouve un accueil favorable auprès d'un public varié et prendra fin avec les travaux. Si vous êtes intéressé(s), vous pouvez encore participer. Des bons de souscription sont disponibles au secrétariat de mairie, sur le site de la municipalité ainsi que dans divers lieux publics (médiathèque, églises). Chaque don est déductible des impôts, à hauteur de 66 % (un don de 100 € revient ainsi à 34 € à votre charge).

Prochainement, vont être mis en vente en mairie, pour les particuliers intéressés, des croquis de André Siramy représentant des villages de la commune, la chaîne des puy. Ces reproductions imprimées et lithographies sont un don de Marielle Neuville-Siramy à la commune pour une participation au financement des travaux.

Exposition André Siramy à la médiathèque Chamfort du 12 octobre au 2 novembre

André Siramy était très attaché à l'Auvergne, à cette terre d'eau et de feu qui a été pour lui une grande source d'inspiration. L'exposition présente des paysages, villages et puy de notre commune, des scènes d'autrefois.

■ Culture (suite)

FESTIVAL FRANCO-RUSSE SANCYBÉRIE 2013



5^{ème} édition pour ce Festival ancré sur le Sancy, qui se propose de faire découvrir la culture russe à travers musiques et danses, et que la municipalité, forte du succès reconnu de cette manifestation, souhaitait accueillir sur notre commune. Un partenariat avec le Comité de jumelage a permis cette rencontre le jeudi 29 août dans le cadre de la venue des familles allemandes et de la délégation italienne à Saint-Genès.

C'est donc une salle, riche en nationalités, qui a partagé émotion et plaisir autour de langages universels que sont la musique et la danse.

1^{ère} partie : « Escapade irlandaise » avec le quartet Escapade avec des rythmes nostalgiques, ou entraînants qui évoquent les paysages irlandais,

leurs mystères, leurs légendes, leurs fêtes

2^{ème} partie : « Dans les plaines de Sibérie » avec une délégation d'artistes de Novossibirsk, capitale de la Sibérie, composée des danseurs du ballet Russichi et des musiciens du collectif instrumental Nokkii,des costumes féériques, des acrobaties époustouflantes, des performances musicales de haut vol au son d'instruments venus d'ailleurs (balalaïka, domra...)

Le public particulièrement nombreux ne s'y est pas trompé. Il a acclamé avec enthousiasme et ferveur et a applaudi très chaleureusement musiciens et danseurs, pour leur excellence artistique et leur générosité. Un spectacle exceptionnel et un très beau moment d'échange culturel et humain.



FESTIVAL LES AUTOMNALES

Le Conseil général a choisi notre commune pour présenter son spectacle d'ouverture du festival **Les Automnales** qui va sillonner les routes puydômoises du 24 septembre au 26 novembre. C'est ainsi que mardi 24 septembre, un public nombreux s'est réuni à la Maison des associations pour découvrir le spectacle **Vigile par la troupe du Théâtre Group**.

Vigile : un forum sur la sécurité, intitulé « Libertés-Egalités-Sécurités »...Donc un forum sous surveillance. Avec « Vigile », on suit une équipe d'agents de sécurité plus vrais que nature, les pros de « Menouillard Security » (Groupe Vigiconseil) qui nous sécurisent avant et pendant le Forum.

Dérouté, le public l'a été, dès son arrivée, encadré et contrôlé par les 6 comédiens-vigiles dans une mise en scène très réaliste. Il est vrai que ce forum se déroule « presque » comme en vrai. Le spectacle propose ainsi des situations, des dialogues dans un subtil mélange d'absurde, de burlesque, de cynisme et de vérité. Il nous interpelle et nous questionne sur ce sujet d'actualité plutôt brûlant, parfois même envahissant.

Le résultat est étonnant, à la fois drôle et inquiétant et les spectateurs ont été heureux de ce bon moment de théâtre.

Des programmes du festival sont toujours disponibles au secrétariat de mairie.



■ Mot du garde champêtre

Rappel de quelques règles de circulation afin que le flux important de véhicules lors des entrées et sorties d'école ne porte pas atteinte à la sécurité des enfants et à la circulation.

Pas de stationnement abusif ou dangereux, pas de stationnement sur les trottoirs et passages piéton, pas de grosses manœuvres dans le flux de la circulation (dépassement, demi-tour), une vitesse adaptée.

• **Le stationnement rue du Bourg est réservé aux bus scolaires**

• **L'arrêt minute** devant l'entrée principale de l'école : le stationnement y est interdit et cela 24h/24h et 7j/7j (vigipirate, accès secours, arrêt municipal), il est utilisable pour des arrêts de courte durée par les parents qui souhaitent déposer et récupérer leurs enfants **sans pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire (donc pour les élèves de l'école élémentaire uniquement).**

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE CEYRAT - AYDAT ST-GENÈS-CHAMPANELLE



Cours individuels

Accordéon (plus accordéon numérique), cabrette, chant (technique vocale), clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare, orgue (synthétiseur), percussion (batterie, xylophone...), piano, saxophone, trompette, vielle, violon.

Cours collectifs

Solfège enfants et adultes
Eveil musical à partir de 4 ans
Djembe
Ensembles (musique traditionnelle, ensemble flûtes / violons / guitares, ensemble accordéons / claviers / percussions...)
La plupart des cours ont lieu à l'Espace Culture et Congrès de Ceyrat.
Quelques cours ont lieu à l'ancienne école de Fontfreyde (commune de Saint-Genès) et salle de la voûte à la mairie d'Aydat.
Les cours sont proposés hors temps scolaire de septembre à juin.

Pour tous renseignements :
Contactez Béatrice Boissonnade,
directrice Ecole de Musique
Tél. : 04 73 61 33 39
E-mail : edm.sicas@orange.fr

Le respect de cette règle est important pour ne pas monopoliser les places et permettre une fluidité de la circulation.

• **Le stationnement se fera sur les lieux suivants :**

- parking du point propre,
- parking du complexe sportif,
- rue de la poste,
- parking de la Maison des associations et garderie,
- parking de la mairie,
- route de Theix.



Annie Odin

■ Plan Local Habitat (PLH) 2014-2019

RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

Les PLH ont été instaurés par la loi de décentralisation du 7 juin 1983.

En 1999, la loi sur l'intercommunalité a fait du PLH une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération.

En 2000, la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) a renforcé la portée juridique des PLH qui doivent être compatibles avec les Schémas de Cohérence Territoriale SCOT. Elle rend également obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants de disposer, parmi leurs résidences principales, d'au moins 20 % de logements sociaux (la loi sur le logement du 18 janvier 2013 vient de relever l'objectif de 20 à 25% pour les mêmes communes).

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, établit la démarche intercommunale du PLH comme document cadre d'une politique locale de l'habitat. Elle précise le contenu du PLH, institue la territorialisation du programme d'actions du PLH par secteurs géographiques et rend obligatoire la mise en place d'un observatoire.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Clermont Communauté a arrêté le 13 septembre 2013 le projet de PLH 2014-2019, succédant au premier PLH de la Communauté (2007-2012). Dans les 2 mois qui suivent, ce projet devra être soumis à l'avis des Conseils municipaux de la Communauté d'Agglomération et des institutionnels concernés. Le projet définitif devra ensuite être approuvé par le Conseil de Clermont Communauté avant d'être adressé à la Préfecture pour contrôle de légalité.

1 Le projet présenté assure la poursuite des efforts engagés durant le 1^{er} PLH de Clermont Communauté. Il s'inscrit également dans la démarche de préparation de l'avenir pour tendre vers les **objectifs démographiques, d'équilibre social et d'aménagement durable** que le Pays du Grand Clermont s'est donné dans le SCOT pour 2030. Le PLH de Clermont Communauté se doit, en effet, d'être compatible avec le SCOT.

Pour ce faire, Clermont Communauté se fixe un **objectif de 15.254 logements nouveaux** dont environ 5.000 logements sociaux. Il est rappelé que le SCOT se donne pour objectif d'accueillir 50.000 nouveaux habitants sur le Grand Clermont d'ici à 2020 et que la nouvelle loi du 18 janvier 2013 fixe désormais un objectif de 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3.500 habitants.

L'offre de logements devra être diversifiée afin de permettre aux familles ainsi qu'aux jeunes et personnes âgées de l'agglomération de réaliser leur parcours résidentiel sur l'agglomération :

l'offre sociale devra être répartie de façon équilibrée, l'offre en accession développée et la réhabilitation du parc existant favorisée.

L'**aménagement durable** est notamment recherché au travers de la territorialisation du PLH, qui fixe, commune par commune, les potentialités de développement (nombre de logements, mixité sociale), leur localisation et leurs caractéristiques urbaines (surfaces, ...). Cette territorialisation trouve notamment son origine dans la représentation du territoire cœur métropolitain, pôle de vie, périurbain adopté le 1^{er} juillet 2004 par le Conseil Communautaire et dans les caractéristiques de développement de ces entités telles qu'elles apparaissent au SCOT : 70 % des logements nouveaux dans le cœur métropolitain pour une superficie moyenne de 130 m² par logement, 15 % dans les pôles de vie avec une superficie moyenne de 500 m² par logement, 15 % dans les communes périurbaines avec une superficie moyenne de 700 m² par logement.

2 Pour Saint-Genès-Champanelle, les travaux de territorialisation réalisés avec Clermont Communauté ont conduit à identifier **6 secteurs stratégiques** sur la période 2014-2019 correspondant à **115 logements nouveaux dont 35 logements sociaux**. Sur cette période, aucun autre programme d'ensemble ne pourra être envisagé. Seules seront autorisées des **constructions nouvelles réalisées dans les enveloppes urbaines déjà constituées**. D'autres secteurs ont été identifiés sous la qualité de « **veilles foncières** », susceptibles de voir le jour sous le PLH3.

Les secteurs stratégiques identifiés correspondent à des projets, soit stratégiques pour la commune, soit à des projets déjà avancés. Ils visent à renforcer la centralité de la commune autour des villages les plus proches de la RD2089 en cohérence avec le développement attendu des transports en commun sur une ligne Saint-Genès-Theix.

Ces projets sont les suivants :

- 1^{ère} phase de l'éco-quartier au bourg de Saint-Genès - potentiel de 45 logements
- Lotissement « La Tête du Champ » au bourg (anciens terrains de tennis de l'INRA) - potentiel de 4 logements
- Lotissement « Le champ de Bellevue » à Theix - potentiel de 12 logements
- Lotissement « Le Petit Bois » à Theix : potentiel de 16 logements
- Lotissement « Les Oréades 2 » à Pardon : potentiel de 10 logements
- 1^{ère} phase du lotissement « Sous les Horts » à Fontfreyde : potentiel de 20 logements

L'opération en cours de réhabilitation de 8 logements communaux par l'OPHIS est également inscrite au PLH2.

3 Avant mise en application, le PLH de Clermont Communauté et ses déclinaisons communales devront être présentées aux différents Conseils municipaux. Les PLU devront ensuite être mis en conformité dans l'année suivant l'approbation du PLH. Un bilan du PLH sera réalisé à mi-parcours permettant d'analyser l'avancement des projets, mais aussi d'envisager des pistes d'adaptation éventuelles en fonction du contexte.

Poursuivant un même objectif d'adaptation, le Conseil de Clermont Communauté a délibéré pour demander au Grand Clermont d'engager une démarche visant à redéfinir les modalités de développement de Clermont Communauté au sein du SCOT. La différenciation des potentiels de développement des communes selon leur appartenance au cœur métropolitain, à un pôle de vie ou à un secteur périurbain apparaît, en effet, peu pertinente eu égard à la nécessaire cohésion d'une communauté, désireuse de définir et mettre en œuvre un projet communautaire d'aménagement et de développement durable.





■ Médiathèque communautaire Chamfort

PLACE AUX JEUX : DU 22 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE

Parce que la médiathèque, c'est de la convivialité, du plaisir et du partage...

Le jeu, objet culturel créateur de lien, sera invité pendant un mois : tous les habitants de la commune pourront découvrir une sélection de jeux pour tous les âges.

Jeux géants en bois, jeux de rôles, jeux d'ambiance et jeux de société, il y en aura pour tous les goûts, aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Des animations seront également proposées tout au long du mois à la médiathèque Chamfort et

dans les bibliothèques partenaires à Ceyrat et Beaumont.

Jeux mis à disposition des médiathèques par le Conseil général.

TRACES DE VIES : VENDREDI 8 NOVEMBRE À 18H

Chaque année en novembre, le festival « Traces de vie » propose une semaine d'immersion dans le cinéma documentaire. Cette année, le Portugal sera à l'honneur à la médiathèque Chamfort avec la projection d'un film de José Vieira.

Invité du festival, il a tourné son dernier film à la Roche-Blanche et dans la région clermontoise qui accueille la plus grande communauté d'origine portugaise après Paris.

La projection sera suivie d'un moment convivial avec quelques surprises...

Entrée gratuite pour tous.

INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

L'inscription de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO a franchi une étape décisive quand, le 24 janvier dernier, le gouvernement français a retenu ce projet, aux côtés de celui de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, pour représenter la France au Comité du patrimoine mondial, sachant que chaque pays ne peut présenter plus de deux candidatures par an.

Le dossier a ensuite été déclaré techniquement complet et donc acceptable par le Centre du patrimoine mondial et 2 experts de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ont été nommés pour évaluer cette candidature et se rendre sur place afin de mieux connaître le territoire concerné. Ainsi Thomas Casadevall et Joséphine Langley ont accompli leur mission du 15 au 20 septembre, rencontrant de nombreux partenaires et arpentant les principaux secteurs du site concerné. Au terme de leur visite et de leur analyse ils rédigeront un rapport qui sera soumis à l'approbation du Comité du patrimoine mondial se réunissant en juin 2014 au Qatar, lequel décidera, ou non, de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

D'ici là la mobilisation continue auprès des populations directement concernées mais aussi de tous ceux qui veulent soutenir cette candidature et des institutionnels qui continuent à affiner et à faire connaître le projet.

Ainsi un colloque international qui s'est tenu à Clermont-Ferrand du 11 au 13 septembre a permis à de nombreux spécialistes venant du monde entier de réfléchir sur le management des sites naturels remarquables habités, en particulier quand il s'agit d'une inscription au patrimoine mondial de l'humanité.

Parallèlement une commission locale a été créée, conçue comme un lieu de concertation où seront discutés tous les aspects de la candidature au patrimoine mondial mais aussi ceux concernant le site classé de la

Chaîne des Puys et le grand site du Puy de Dôme. Elle regroupe tous les partenaires institutionnels concernés par ce projet et en particulier les représentants des 30 communes territoriales, dont Saint-Genès-Champanelle.

Le travail de la commission locale est complété par celui d'un comité exécutif qui définit et actualise les programmes d'action, se prononce sur les dossiers présentés par les acteurs locaux qui contribuent à

la réalisation de plans de gestion élaborés en collaboration étroite avec le Parc des volcans. Trois comités techniques préparent les dossiers en relation avec différents groupes de travail.

Espérons qu'au terme de cette forte mobilisation des acteurs locaux la candidature de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne sera retenue en juin prochain !



Crédit photo : Jodie Way

PARC DES VOLCANS

■ Une nouvelle charte

Lors de la finalisation du dernier bulletin municipal, nous avons appris avec grand plaisir que la nouvelle charte du Parc des volcans venait d'être acceptée au plan national. Le décret du premier ministre en date du 19 juin a prolongé l'existence du Parc des volcans pour les 12 prochaines années et nous vous avons alors annoncé un article plus complet dans le bulletin d'octobre pour mieux vous informer sur le devenir du Parc des volcans.

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Créé à l'initiative du Conseil régional et validé par l'État, un Parc naturel régional doit valoriser un territoire reconnu pour son patrimoine naturel exceptionnel mais fragile. Il convient donc de le protéger et de l'animer tout en conciliant au mieux protection de l'environnement et développement d'une économie durable car il s'agit d'un territoire habité.

Un Parc doit fédérer les acteurs du territoire pour qu'ils construisent ensemble un véritable projet commun répondant aux attentes locales mais aussi aux exigences nationales garantes de la qualité du label.

Aujourd'hui la France compte 48 parcs naturels régionaux couvrant environ 15% de notre pays et une quinzaine de projets sont en émergence. Ce concept est aussi très envié à l'étranger et de nombreux pays sollicitent la fédération française pour voir comment ils pourraient adapter chez eux ce type d'organisation territoriale.

PRINCIPAUX CARACTÈRES DU PARC DES VOLCANS

Le Parc des volcans est considéré comme un des fleurons du réseau et il présente souvent des qualités dignes des exigences d'un Parc national. Près de 60% de son territoire sont protégés par des dispositifs divers comme Natura 2000, sites classés ou inscrits, reconnaissance par les Grands sites de France pour le sommet du Puy de Dôme ou celui du Puy Mary.

Aujourd'hui le Parc des volcans, animé par une cinquantaine d'agents et des élus représentant les différentes collectivités locales (communes, communautés de communes, départements et régions) mais aussi aidé par l'État, s'étend sur un vaste territoire de près de 400.000 hectares et comprend 150 communes du Cantal et du Puy-de-Dôme, où habitent environ 90.000 habitants. Comme l'ensemble des Parcs il doit construire un projet qui doit être adopté par tous les partenaires et accepté par l'État. Ce projet, d'une durée actuelle de 12 ans, s'inscrit dans un document de

référence appelé charte, complété par un plan de Parc très détaillé, et des annexes qui permettent de mieux connaître ses statuts et son fonctionnement. L'ensemble de ces documents vient de faire l'objet d'un décret du Premier ministre, après avis du ministre de l'environnement, confirmant le label pour les 12 années nous conduisant jusqu'en 2025.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE CHARTE

Pour construire une nouvelle charte, il convient d'abord de faire le bilan de la précédente, l'accompagner d'un diagnostic précis du territoire, tenir compte des exigences nouvelles et des projets pour cerner au mieux les évolutions qui vont se préciser au cours des années à venir. Au terme de près de 5 années de travail, d'une large concertation avec de multiples partenaires au cours de plus de 300 réunions, la version définitive du nouveau projet a donc été définitivement adoptée.

Cette nouvelle charte, d'environ 230 pages, place l'homme au cœur de la réflexion et s'organise autour de 3 grandes orientations reprenant une dizaine d'enjeux et se traduisant dans de nombreuses mesures dont il conviendra de suivre de manière précise la réalisation.

La première orientation, centrée sur le « Vivre ensemble », s'appuie sur le rôle des habitants, qui ont un rôle essentiel à jouer pour dynamiser le territoire, développer une culture du partage et de l'accueil autour de la valorisation des richesses patrimoniales.

La deuxième orientation s'appuie sur le « Penser global », fruit de la collaboration de multiples acteurs institutionnels qui permet d'aboutir à la mise en œuvre de politiques publiques innovantes et responsables.

La troisième orientation développe l'« Agir local » impulsé par les acteurs économiques soucieux de s'appuyer sur une utilisation pertinente des ressources du territoire et des savoir-faire locaux.

Ainsi ce territoire vivant se développera harmonieusement à partir d'un accord durable entre l'homme et la nature.

Ces trois orientations permettent de balayer l'ensemble des enjeux perçus comme majeurs et concernent l'agriculture, le tourisme, la gestion de l'eau, la forêt, les énergies renouvelables, l'urbanisme raisonné, le paysage, la culture, l'accueil de nouvelles populations ou encore l'éducation à l'environnement de tous les publics.

Les nouveaux statuts permettront d'accueillir les représentants des communautés de communes et des villes ou agglomérations portes du Parc, mais aussi des habitants disponibles et motivés dans un Conseil d'initiatives du territoire ainsi que des spécialistes divers dans un Conseil scientifique.

Ainsi, grâce à cette nouvelle charte et à l'implication du plus grand nombre, notre territoire va pouvoir se dynamiser dans l'esprit du développement durable au cours des 12 prochaines années.



LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

Office champannelois FORUM DES ASSOCIATIONS



Echappée Belle : atelier randonnées



Rallye Saint-Genès : club équestre



Sections de l'Amicale Laïque de Notre Pays

FONTFREYDE PRÉPARE SON LIVRE

Le Comité des fêtes de Fontfreyde, l'Office champannelois et Béatrice Boudet, les habitants du village, se concertent pour créer le troisième tome de la vie des villages de la commune, après Theix et Berzet.

Habitants, personnes nées dans le village, anciens ou nouveaux, tous sont invités à apporter leurs témoignages, à ouvrir leurs albums de souvenirs, de photographies, à raconter leur vécu, des anecdotes, tout ce qui fait partie d'une vie de village.

Ce livret qui sera disponible vers la fin du premier semestre 2014 résumera les histoires et l'histoire de ce bourg qui a fortement évolué au cours des années.



Toutes celles et tous ceux qui souhaitent transmettre leurs souvenirs peuvent contacter l'Office Champannelois, le Comité des fêtes de Fontfreyde et Béatrice Boudet.



Espoir & Solidarité

L'association Espoir & Solidarité qui œuvre depuis 2006, a réussi à verser 1.000 € en 2012 et 1.500 € en 2013 à l'association Ocre Rouge afin de soutenir la scolarisation (écolage) de 300 élèves et permettre ainsi à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à l'éducation.

L'association remercie tous les spectateurs, les généreux donateurs, la municipalité, l'Office champannelois, le Conseil général et les adhérents, ainsi que les artistes qui ont contribué gracieusement par leur prestation, à la réussite de cette soirée : l'orchestre de lecteurs « Les Kiliquois » et les Choristes Vocal « Quatuor Aouro ».

Maïssara la présidente d'Ocre Rouge remercie l'association Espoir et Solidarité pour son soutien. Les fonds sont destinés à la construction d'une école maternelle avec deux classes et des sanitaires. Les fondations de l'école de Betamaga ont été coulées, la construction du bâtiment est en cours grâce à un maçon aidé par des parents. Suivra la construction d'une salle de quartier qui est très importante pour la vie du village. Elle servira de bibliothèque, de salle de réunion et pour les mariages.

Il est toujours possible de soutenir l'association par une adhésion ou en assistant au projet de spectacle, en 2014.



Association pour le don de sang

PROCHAINE COLLECTE DE SANG TOTAL :

Mercredi 27 novembre 2013 de 16h30 à 19h30
à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle.

« Sauver des vies, vous avez ça dans le sang ! »



■ Centenaire de la compagnie des sapeurs-pompiers

Pour la fête nationale, le corps de sapeurs-pompiers a marqué cette journée par un festival de réjouissances. Une foule nombreuse a participé aux festivités, aux abords de la caserne et des terrains de sport contigus : exposition de photographies anciennes, de véhicules rutilants, prêtés pour l'occasion par plusieurs communes environnantes, démonstration de fonctionnement de la pompe à bras, initiation aux premiers secours, diverses animations pour jeunes et moins jeunes. Après un défilé mené par la fanfare de Royat dans les rues du bourg de Saint-Genès, anciens sapeurs-pompiers, corps des sapeurs-pompiers et groupe des Jeunes Sapeurs-Pompiers ont regagné le centre de secours pour un moment plus officiel.



C'est en effet le 7 décembre 1913, durant une période perturbée, que le regroupement de la nouvelle compagnie composée de sapeurs-pompiers des différentes sections de la commune a été signé. Un drapeau témoigne de cette création. Moyens techniques et équipements ont évolué depuis. 112 hommes étaient alors inscrits sur le registre sous les ordres du capitaine Bouculat. La compagnie fut ensuite menée par messieurs Guillaume, Cissoire, Jamot et enfin Delorme depuis 2008.

chaîne des puys et de la faille de Limagne. Le tout s'est clôturé par un repas, une retraite aux flambeaux et un magnifique feu d'artifice tiré depuis les terrains de sport, manifestation suivie et appréciée par tous les participants.

Une journée de réjouissances photographiée par un drone guidé par Denis Corgiat, habitant de Pardon : www.vuesdenhaut.net.

Cette journée d'anniversaire se devait de marquer les mémoires. Elle a été un succès grâce à l'implication de tout le corps de sapeurs-pompiers, son amicale, la municipalité, le Parc des volcans d'Auvergne, le Conseil général, l'Office champannois et l'ensemble de la population.

Chose faite donc, et satisfaction générale! La fête s'est poursuivie par l'apposition d'une plaque commémorative réalisée par Jean-Louis Pierron, au fronton du centre de secours et d'un lâcher de ballons pour soutenir la candidature à l'UNESCO, de la

En présence de Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général, président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), Roger Gardes, maire, le commandant Michel Viallefond, les représentants de la gendarmerie, les militaires, le capitaine Jean-Louis Delorme, chef du centre, Damien Jamot, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers et organisateur de cet événement en partenariat avec le centre de secours, Alain Boudet conseiller délégué en charge des sapeurs-pompiers, les élus de la commune et des communes voisines.



LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

■ Manifestations associatives



Comité des fêtes de Fontfreyde



30 ans de la société de pétanque



ALNP Section Badminton



École de rugby



Fête de la musique : Concert du SICAS



Assemblée générale du rugby club



Assemblée générale de Loisirs et Rencontres



Bourse aux livres du comité des fêtes de Berzet

LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

Assemblée générale de l'AS Football



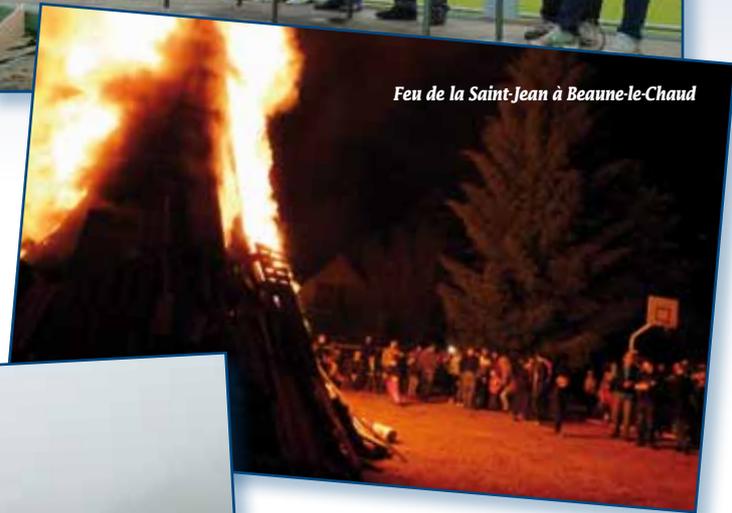
Fête du rugby



Montée pédestre de Berzet



Feu de la Saint-Jean à Beaune-le-Chaud



Concours de pétanque par le comité des fêtes de Thèdes



■ Bas'Art – École de dessin des dômes

Notre septième rencontre d'artistes s'est déroulée autour de la chapelle Saint-Aubin samedi 14 septembre. Nous étions associés aux animations organisées par la municipalité à l'occasion des journées européennes du patrimoine qui proposait entre autres une exposition d'André Siramy en soutien à la souscription pour la rénovation des fresques qu'il a réalisées dans la chapelle.

Les élèves de l'école exposaient des toiles représentant la chapelle et son environnement « à la manière d'un grand peintre ». Exercice proposé dans le cadre des rencontres du mercredi soir par Jean-Pierre Cherreau artiste intervenant.

Au terme de la journée nous avons décerné les prix à Jean-François Malecki pour son aquarelle « vue de l'entrée du chemin » et François Merlin pour son acrylique « vue d'en haut ». Merci chaleureux aux participants !

La reprise des activités a eu lieu le mercredi 2 octobre à 20h30 dans l'ancienne école de Laschamps.



Jean-François Malecki



François Merlin

ASSOCIATION "LES BOUCHONS D'AMOUR"

L'association "Les Bouchons d'Amour" souhaite faire connaître son existence à tous les habitants de Saint-Genès-Champagnelle.

Elle a pour but de récolter tous les bouchons plastique et liège de bouteilles de lait, soda, eau, etc...

Après être triés, ces bouchons sont vendus et recyclés en palettes au prix de 210 € la tonne.

Ces bénéfiques, qui ne supportent aucun frais de fonctionnement, sont reversés à des personnes handicapées dans le besoin.

Actuellement en cours, un dossier pour une jeune fille de 11 ans.

Un point de collecte est installé depuis un an et demi à la déchetterie de Theix, mais aussi à la boulangerie Furodet de Theix. Un autre est à Chatrat chez Mme et M. Servotte Amouroux.

Si d'autres personnes sont volontaires pour récolter ces bouchons dans les autres villages de la commune, vous pouvez contacter Gérard Moulin - 63450 Chanonat - au 04 73 79 49 57 ou 06 78 25 98 53, qui vous donnera tous les renseignements et les moyens pour faciliter cette collecte.

LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

Comité de jumelage

Ce n'est pas moins de 61 personnes que le Comité de jumelage a reçu le dernier week-end d'août, 56 kallmünzois ont été reçus le jeudi 29 août autour d'un petit déjeuner européen (français, grec, croate, monténégrin et suédois). C'était l'occasion aussi de recevoir pour la première fois, Ulrich Brey le nouveau « Bourgmestre » de Kallmünz. Les retrouvailles entre les habitués de nos rencontres ont été comme toujours très chaleureuses, alors que les nouveaux participants (familles allemandes et familles champanelloises) apprenaient à se connaître avec un après-midi dans les familles.

Une délégation de cinq « Monterossini » est arrivée dans l'après-midi et a regagné leur famille d'accueil pour un repos bien mérité.

La soirée fut en tout point une grande réussite : en collaboration avec la municipalité il a été possible de recevoir dans le cadre du festival « Sancybérie » un spectacle franco-russe exceptionnel. La première partie était animée par le groupe français « Escapade » et ses musiques traditionnelles ir-

landaises (ballades, jig's, mélodies rythmiques typiques de la musique irish et celtique)

Puis le ballet de danses populaires sibérien « Rus-sichij et l'ensemble instrumental « Nokkil » ont ébloui le nombreux public franco-allemand. Un spectacle éblouissant qui a fait l'unanimité parmi les adhérents du comité et nos hôtes. Le Comité de jumelage tient à remercier Maguy Barnérias et la municipalité d'avoir offert un spectacle de grande qualité à nos amis européens.

Vendredi 30 août : une gageure pour le comité organisateur d'un grand rallye à travers la commune et les villages environnants, ce qui a également demandé aux participants de tester leurs compétences linguistiques autant qu'historiques. La journée commençait par un repas en commun pris à la Maison des associations, pendant que les organisateurs finalisaient la préparation de ce rallye. L'anxiété se lisait sur certains visages, se demandant si tout était bien en place et si la journée serait une réussite. Malgré les craintes la journée fut une réussite et les témoignages de félicitations ont été nombreux (en français, en italien, en allemand et même en bavarois). Un grand merci à tous pour cette journée : les organisateurs (Annie, Alain, Bernard, Martine(s)...) et la quinzaine de jeunes du Comité de jumelage qui ont jalonné les différentes étapes du rallye, le soleil (contribuant aussi à cette réussite) et tous les participants qui ont joué le jeu avec enthousiasme et bonne humeur. Certes, c'était un jeu tout à fait amical, mais il y eut quand même des vainqueurs : Annie Thibault a mené avec brio son équipe à la victoire avec Georg et Hildgard Allgeier. Après la remise des prix, un cassoulet géant était servi à tous les participants.



Les maires et les présidents des comités de jumelage

Une conférence sur la citoyenneté européenne présentée par Évelyne Laquit, présidente de la Maison de l'Europe en Auvergne et présidente d'honneur du comité de jumelage, le samedi, a permis de réviser les connaissances sur les droits et devoirs d'un habitant de la communauté européenne : une conférence très instructive et participative où le public a répondu à des quizz et a partagé des expériences de vie dans leurs pays respectifs. Le public a apprécié le côté concis, clair et concret de cette table ronde.

L'après-midi a permis à tous de s'évader en hauteur et d'admirer les magnifiques paysages volcaniques du sommet du puy de Dôme. Le trajet avec le panoramique des dômes a été aussi l'occasion de présenter les financements européens puisque via le FEDER (Fond Européen de Développement Régional) l'Union Européenne a financé cet équipement à hauteur de 12 millions d'€.

La soirée d'adieu samedi, à la Maison des associations, a permis à Roger Gardes, maire, de remercier le nouveau maire de Kallmünz, Ulrich Brey. Ce dernier a exprimé son attachement au jumelage entre nos deux communes et a souhaité de belles années d'amitiés entre les citoyens de Kallmünz et de Saint-Genès-Champanelle. La municipalité a tenu à marquer cette nouvelle rencontre par un cadeau sous forme de lave émaillée, offert à chaque famille accueillie. Présidents et maires ont profité de ce moment pour échanger des souvenirs. Quatre journées qui s'aventurent allègrement vers les festivités du 30^{ème} anniversaire qui se déroulera en un premier temps à Kallmünz en 2014 puis à Saint-Genès en 2015.

Quelques participants du rallye



A VOTRE SERVICE

Ouverture de la mairie

Tél. : 04 73 87 35 10 - Fax : 04 73 87 38 60

Adresse internet : www.saint-genes-champanelle.fr

Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.fr

Lundi : 14h à 18h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h

**En dehors des heures d'ouverture
et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE 06 75 47 23 02**

Le maire reçoit

Les **mardis** et **jeudis après-midi** et le **samedi matin** sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Permanence des élus

ADJOINTS :

Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.

Agnès Désènard, 1^{ère} adjointe, Affaires sociales et scolaires.

socialscolaire.sgc@orange.fr

Yves Chauvet, 2^{ème} adjoint, Finances, développement économique et touristique, forêts.

finances.sgc@orange.fr

Elisabeth Jeannel, 3^{ème} adjointe, Urbanisme, aménagement de l'espace, agriculture. Reçoit **mardi** de 16h à 18h ou sur rendez-vous

urbanisme.sgc@orange.fr

Daniel Simonneau, 4^{ème} adjoint, Travaux, voirie, hygiène et sécurité.

Reçoit **mardi après-midi** et **samedi matin**

voirietravaux.sgc@orange.fr

Nadine Imbaud, 5^{ème} adjointe, Développement durable, Agenda 21, petit patrimoine, jeunesse. Reçoit **mardi** de 16h à 17h, et **samedi** sur rendez-vous environnement.sgc@orange.fr

Guy Dellavedova, 6^{ème} adjoint, Vie associative. associations.sgc@orange.fr

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Reçoivent sur rendez-vous

Alain Boudet, Communication, bulletin municipal, sapeurs pompiers bmstgenes@orange.fr

Christophe Vial, Réseaux eau et assainissement

Maguy Barnérias, Culture

Gilles Garraud, Budget, ressources humaines, personnel communal

Permanence du conseiller général

Alain Brochet, conseiller général reçoit en mairie de Saint-Genès-Champanelle le 3^{ème} lundi de chaque mois de 16h à 17h30 sur rendez-vous. Les permanences sont annoncées quelques jours avant dans La Montagne et les rendez-vous sont pris au 04 73 61 57 06.

Services sociaux

CCAS Contact : Sandrine Force 04 73 87 40 53

ASSISTANTES SOCIALES :

Permanences des assistantes sociales :

En mairie les 1^{er} et 3^{ème} lundis de 14h à 16h.

A la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont)

30 chemin du Mas 63110 Beaumont 04 73 15 06 72

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès

de la secrétaire médico-sociale : Céline Trintignac 04 73 15 06 72

A VOTRE SERVICE

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

143 bis Boulevard Lafayette – Clermont-Ferrand 04 73 42 17 57

ADMR : Aide à domicile en milieu rural 04 73 87 30 72

Courriel : admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat) 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière 04 73 61 46 87

POINT INFO SENIORS 04 73 87 40 53

Services divers

GENDARMERIE (ROMAGNAT)

Adjudant chef : Philippe ROUX 04 73 62 60 64

Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ÉCOLES :

Maternelle 04 73 87 36 96

Élémentaire 04 73 87 31 57

IME 04 73 87 35 17

MULTI ACCUEIL 04 73 87 00 95

GARDERIE PÉRISCOLAIRE 06 33 33 80 45

RESTAURANT D'ENFANTS 04 73 87 37 70

Courriel : cantinescolaire.sgc@orange.fr

LA POSTE DE SAINT-GENÈS 04 73 87 35 00

Nouveaux horaires depuis le 26 août 2013

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 18h.

Mardi : de 14h30 à 18h. Samedi : de 8h30 à 12h

Levée du courrier 15h30 en semaine, 12h le samedi

OFFICE CHAMPANELLOIS

www.officechampanellois.fr – Courriel : contact@officechampanellois.fr

OFFICE DE TOURISME

CEYRAT/ST-GENÈS-CHAMPANELLE

04 73 61 53 23 – 04 73 87 30 89

www.officetourisme63122.fr – Courriel : contact@officetourisme63122.fr

SICAS

(Ecole intercommunale de musique) 04 73 61 33 39

Courriel : edm.sicas@orange.fr

Services communautaires

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE 04 63 66 95 38

Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr

Michèle Meillerand – Elouan Imbeaud-Lesage

Horaires d'ouverture :

– mardi de 14h à 18h – mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

– vendredi de 14h à 18h – samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

DÉCHETTERIE (THEIX) 04 73 87 31 47

Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 04 73 74 31 00

www.clermontcommunaute.net

MOOVICITÉ 0810 63 00 63

Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service. Vous pouvez rejoindre les arrêts **CHU G. Montpied**, place Henri-Dunant ou **Royat**, place Allard.

Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :

• **du lundi au samedi** (sauf jours fériés) : de 7h (1^{re} prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (1^{re} prise en charge) à 19h30 (dernière dépose).

• **le mercredi et le samedi** : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à 12h30, dépose au plus tard à 14h30.

Pour réserver :

• Composer le N° Azur : 08 10 630 063 (prix d'un appel local).

• Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).

• De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

En cas d'urgence

CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11

POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE - GENDARMERIE : 17

GARDE CHAMPÊTRE : gardechampetre.sgc@orange.fr

MAISON DE SANTÉ DES VOLCANS

Suite à l'arrêt de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 3 février 2012 appliqué depuis le 1^{er} avril 2012, Saint-Genès-Champanelle rentre dans le secteur de garde de Clermont-Ferrand pour la nuit profonde (0 heures à 8 heures) et hors nuit profonde (week-end et jours fériés). La population doit en cas d'urgence joindre la régulation 63 par le 15. Impasse du Rejalet – Theix

Cabinet médical

Dr Jean-Bernard DUBOIS 04 73 87 37 64

Dr Nadine BERAUD 04 73 87 39 63

Dr Emmanuelle QUIBANT 04 73 87 39 63

Cabinet dentaire 04 73 87 37 60

Dr Pascale BORDERON – Dr Sandrine PLANTIN

Cabinet infirmier 04 73 87 01 37

Nathalie MALBOS – Grégory PASSET

Cabinet de kinésithérapie 04 73 88 51 87

Pierre PALHEIRE (Kiné ostéopathe) – Sébastien ROY (Kiné microkiné)

Marion DUMAS CHEILLETZ (Kiné) – Joseph GOURCY (Kiné)

Cabinet de pédicurie podologie 04 73 88 53 12

Karine CAUVIN

Diététicien et nutritionniste 06 60 95 62 70

Thibaut LAYAT

PHARMACIEN :

Françoise LOINTIER (Theix) 04 73 87 36 68